

UNIBANK S.A.

États Financiers Consolidés

30 septembre 2025

(Rapport des auditeurs indépendants ci-joint)

UNIBANK S.A.
TABLE DES MATIÈRES
30 SEPTEMBRE 2025

	Page
Rapport des auditeurs indépendants : Mérové-Pierre – Cabinet d'Experts-Comptables	1-3
<hr/>	
États financiers consolidés	
Bilan Consolidé	4
État Consolidé du Résultat Net	5
État Consolidé des Résultats Étendus	6
État Consolidé de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires	7-8
État Consolidé des Flux de Trésorerie	9
<hr/>	
Notes aux États financiers	
Note 1 Organisation	10-12
Note 2 Base de préparation des états financiers	12-15
Note 3 Principales conventions comptables	16-37
Note 4 Gestion des risques	38-56
Note 5 Liquidités	56-57
Note 6 Dépôts à terme auprès de banques, net	57
Note 7 Titres de placements, net	58-60
Note 8 Prêts, net	61-72
Note 9 Immobilisations, net	73
Note 10 Actifs au titre de droits d'utilisation, net/obligations locatives	74-76
Note 11 Immobilisations incorporelles, net	77
Note 12 Placements immobiliers, net	78-79
Note 13 Propriétés détenues pour revente	79-80
Note 14 Autres éléments d'actif, net	80-81
Note 15 Dépôts	81-82
Note 16 Fonds empruntés	82-83
Note 17 Autres éléments de passif	84-85
Note 18 Obligations subordonnées	85
Note 19 Capital-actions	85-86
Note 20 Dotation aux pertes de crédit	87
Note 21 Sociétés du groupe	87-89
Note 22 Impôts sur le revenu	90
Note 23 Épargne-retraite des employés	91
Note 24 Salaires et autres prestations au personnel	91
Note 25 Résultat des activités d'assurances, déduction faite des sinistres	91
Note 26 Pertes liées aux émeutes et pillages	92
Note 27 Transactions avec les entreprises associées	92-93
Note 28 Engagements	94
Note 29 Litiges	94

Rapport des Auditeurs Indépendants

Au Conseil d'Administration
UNIBANK S.A.:

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de UNIBANK S.A. et de ses filiales (le «Groupe»), comprenant le bilan consolidé au 30 septembre 2025 et les états consolidés du résultat net, des résultats étendus, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 30 septembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers consolidés*» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément *au Code de déontologie des professionnels comptables* du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Haïti, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Au Conseil d'Administration

UNIBANK S.A.

Page 2

Lors de la préparation des états financiers consolidés, il incombe également à la Direction d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins que la Direction n'ait l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.



- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mérové-Pierre - Cabinet d'Experts-Comptables

MÉROVÉ-PIERRE - CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES

7, rue Lechaud Bourdon
Port-au-Prince, Haïti
Le 26 février 2026

UNIBANK S.A.
Bilan Consolidé
30 septembre 2025
(Exprimé en milliers de Gourdes haïtiennes)

	Notes	2025	2024
ACTIF			
LIQUIDITÉS	5	G 130,835,646	120,363,128
DÉPÔTS À TERME AUPRÈS DE BANQUES, NET	6	3,579,930	3,727,301
TITRES DE PLACEMENTS, NET	7	63,364,448	55,228,590
PRÊTS	8	47,859,145	44,063,765
Provision pour pertes de crédit attendues		(1,449,536)	(1,296,764)
PRÊTS, NET		46,409,609	42,767,001
IMMOBILISATIONS, NET	9	4,573,654	4,318,530
ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET	10	1,326,728	846,298
AUTRES			
Acceptations et lettres de crédit		569,033	553,307
Immobilisations incorporelles, net	11	107,093	111,652
Placements immobiliers, net	12	67,367	68,025
Propriétés détenues pour revente	13	308,594	208,833
Autres éléments d'actif, net	14	3,119,719	3,072,418
		4,171,806	4,014,235
TOTAL ACTIF		G 254,261,821	231,265,083
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES			
DÉPÔTS	15	204,238,411	184,962,707
FONDS EMPRUNTÉS	16	1,368,880	1,875,857
OBLIGATIONS LOCATIVES	10	1,327,339	876,033
AUTRES			
Engagements – acceptations et lettres de crédit		569,033	553,307
Autres éléments de passif	17	22,505,835	20,926,752
		23,074,868	21,480,059
OBLIGATIONS SUBORDONNÉES	18	1,716,497	1,726,815
TOTAL PASSIF		231,725,995	210,921,471
AVOIR DES ACTIONNAIRES			
Capital-actions, net	19	12,520,625	12,531,625
Bénéfices non répartis		6,736,200	5,248,112
Autres réserves		3,279,001	2,563,875
		22,535,826	20,343,612
TOTAL PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES		G 254,261,821	231,265,083

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

UNIBANK S.A.**État Consolidé du Résultat Net****Exercice terminé le 30 septembre 2025****(Exprimé en milliers de Gourdes haïtiennes à l'exception du revenu net par action)**

	Notes	2025	2024
REVENUS D'INTÉRÊTS			
Prêts	G	5,885,227	6,390,839
Bons du Trésor, placements et dépôts		<u>4,178,332</u>	<u>3,488,718</u>
		10,063,559	9,879,557
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		649,188	581,282
Emprunts, obligations et autres		<u>200,277</u>	<u>268,700</u>
		849,465	849,982
REVENU NET D'INTÉRÊTS			
Dotation aux pertes de crédit	20	<u>(723,066)</u>	<u>(1,266,580)</u>
		8,491,028	7,762,995
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)			
Commissions		5,249,674	4,845,636
Gain de change		1,838,933	1,853,443
Récupérations sur créances radiées		418,846	289,391
Résultat des activités d'assurance, déduction faite des sinistres	25	88,012	(294,873)
Commissions de placements et autres honoraires de services – conseils		1,568	1,592
Dividendes et autres revenus sur placements		6,603	10,278
Revenus des activités immobilières		20,892	45,281
Pertes liées aux émeutes et aux pillages	26	(93,246)	(108,332)
Autres		<u>61,530</u>	<u>48,752</u>
		7,592,812	6,691,168
REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS		16,083,840	14,454,163
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Salaires et autres prestations au personnel	24	5,542,088	5,061,187
Frais de locaux, matériel et mobilier		1,308,896	1,376,510
Charges locatives	10	364,802	375,282
Amortissement	9, 11, 12	897,152	903,476
Autres dépenses de fonctionnement		<u>2,393,985</u>	<u>2,400,928</u>
		10,506,923	10,117,383
REVENU AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU		5,576,917	4,336,780
IMPÔTS SUR LE REVENU			
Impôts courants	22	1,423,847	1,147,553
Impôts reportés		<u>2,365</u>	<u>7,176</u>
		1,426,212	1,154,729
REVENU NET DE L'EXERCICE		G 4,150,705	3,182,051
Revenu net par action équivalente de capital libéré		G 8,284	6,338

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

UNIBANK S.A.**État Consolidé des Résultats Étendus****Exercice terminé le 30 septembre 2025****(Exprimé en milliers de Gourdes haïtiennes à l'exception des résultats étendus par action)**

		2025	2024
Revenu net de l'exercice	G	4,150,705	3,182,051
<i>Éléments des résultats étendus</i>			
Effet de conversion de filiales étrangères, net		(53,560)	(44,015)
RÉSULTATS ÉTENDUS DE L'EXERCICE	G	4,097,145	3,138,036
Résultats étendus de l'exercice par action équivalente de capital libéré	G	8,181	6,260

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

UNIBANK S.A.
État Consolidé de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires
Exercice terminé le 30 septembre 2024
(Exprimé en milliers de Gourdes haïtiennes)

		Capital-actions libéré	Actions de trésorerie	Capital-actions, net	Bénéfices non répartis	Autres réserves					Total réserves	Total
						Réserve légale	Réserve générale et sur placement	Réserve de réévaluation de terrains	Réserve-perte de valeur sur placements immobiliers	Effet de conversion		
Solde au 30 septembre 2023	G	12,583,975	(22,425)	12,561,550	4,941,950	949,067	332,669	24,911	29,347	822,940	2,158,934	19,662,434
État des résultats étendus de l'exercice :												
Revenu net de l'exercice		-	-	-	3,182,051	-	-	-	-	-	-	3,182,051
Éléments des résultats étendus :												
Effet de conversion de filiales étrangères		-	-	-	-	-	-	-	-	(44,015)	(44,015)	(44,015)
Total		-	-	-	3,182,051	-	-	-	-	(44,015)	(44,015)	3,138,036
Virements des bénéfices non répartis												
Virement à la réserve légale		-	-	-	(552,658)	552,658	-	-	-	-	552,658	-
Virement à la réserve pour perte de valeur sur placements immobiliers		-	-	-	20,565	-	-	-	(20,565)	-	(20,565)	-
Virement à la réserve générale		-	-	-	83,137	-	(83,137)	-	-	-	(83,137)	-
Transactions avec les actionnaires :												
Dividendes déclarés		-	-	-	(2,385,270)	-	-	-	-	-	-	(2,385,270)
Rachats d'actions		-	(29,925)	(29,925)	(41,663)	-	-	-	-	-	-	(71,588)
Solde au 30 septembre 2024	G	12,583,975	(52,350)	12,531,625	5,248,112	1,501,725	249,532	24,911	8,782	778,925	2,563,875	20,343,612

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

UNIBANK S.A.
 État Consolidé de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires
 Exercice terminé le 30 septembre 2025
 (Exprimé en milliers de Gourdes haïtiennes)

		Capital-actions libéré	Actions de trésorerie	Capital-actions, net	Bénéfices non répartis	Autres réserves					Total réserves	Total
						Réserve légale	Réserve générale et sur placement	Réserve de réévaluation de terrains	Réserve-perte de valeur sur placements immobiliers	Effet de conversion		
Solde au 30 septembre 2024	G	12,583,975	(52,350)	12,531,625	5,248,112	1,501,725	249,532	24,911	8,782	778,925	2,563,875	20,343,612
État des résultats étendus de l'exercice :												
Revenu net de l'exercice		-	-	-	4,150,705	-	-	-	-	-	-	4,150,705
<i>Éléments des résultats étendus :</i>												
Effet de conversion de filiales étrangères		-	-	-	-	-	-	-	-	(53,560)	(53,560)	(53,560)
Total		-	-	-	4,150,705	-	-	-	-	(53,560)	(53,560)	4,097,145
<i>Virements des bénéfices non répartis</i>												
Virement à la réserve légale		-	-	-	(705,820)	705,820	-	-	-	-	705,820	-
Virement à la réserve pour perte de valeur sur placements immobiliers		-	-	-	(13,092)	-	-	-	13,092	-	13,092	-
Virement à la réserve générale		-	-	-	(49,774)	-	49,774	-	-	-	49,774	-
<i>Transactions avec les actionnaires :</i>												
Dividendes déclarés		-	-	-	(1,879,050)	-	-	-	-	-	-	(1,879,050)
Rachats d'actions		-	(11,000)	(11,000)	(14,881)	-	-	-	-	-	-	(25,881)
Solde au 30 septembre 2025	G	12,583,975	(63,350)	12,520,625	6,736,200	2,207,545	299,306	24,911	21,874	725,365	3,279,001	22,535,826

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

UNIBANK S.A.

État Consolidé des Flux de Trésorerie

Exercice terminé le 30 septembre 2025

(Exprimé en milliers de Gourdes haïtiennes)

	Notes	2025	2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Revenu net de l'exercice	G	4,150,705	3,182,051
<i>Éléments de conciliation du revenu net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation:</i>			
Amortissement des immobilisations	9	839,291	850,081
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	11	57,203	52,796
Amortissement des placements immobiliers	12	658	599
Amortissement de l'actif au titre de droits d'utilisation	10	329,902	320,460
Dotation aux pertes de crédit	20	723,066	1,266,580
Gain sur dispositions d'immobilisations		(39,381)	(13,092)
Intérêts sur obligations locatives	10	34,900	54,822
Effet de change sur obligations locatives	10	(18,726)	(25,154)
Modifications de contrats		(7,468)	-
Résiliations anticipées de contrats de location		-	(4,112)
Pertes nettes sur immobilisations liées aux émeutes et pillages	9, 26	15,820	30,503
Gain sur dispositions de placements immobiliers	12	-	(38,274)
Effet de change de réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en dollars US		(5,157)	(16,088)
<i>Changements dans les éléments d'actif et de passif liés aux activités d'exploitation:</i>			
Augmentation nette des dépôts		19,275,704	8,550,295
(Décaissements) encaissements de prêts, net		(4,327,192)	7,241,181
Augmentation des titres de placements		(8,143,664)	(14,283,003)
Diminution (augmentation) des dépôts à terme auprès de banques		148,318	(1,574,969)
Impôts sur le revenu payés		(1,522,920)	(1,908,395)
Paiements de loyers	10	(367,732)	(397,128)
Variations des autres éléments d'actif et de passif		2,832,936	1,910,597
Liquidités provenant des activités d'exploitation		13,976,263	5,199,750
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations	9	(1,225,120)	(1,023,188)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	11	(52,644)	(38,718)
Produits sur dispositions d'immobilisations		154,266	19,088
Placements immobiliers		-	4,570
Effet de conversion de filiales étrangères		(53,560)	(44,015)
Liquidités utilisées dans des activités d'investissement		(1,177,058)	(1,082,263)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Paiement de dividendes - actionnaires UNIBANK S.A.		(1,783,511)	(2,327,196)
Diminution des fonds empruntés		(506,977)	(1,197,701)
Diminution des obligations subordonnées		(10,318)	(44,586)
Rachats d'actions		(25,881)	(71,588)
Liquidités utilisées dans des activités de financement		(2,326,687)	(3,641,071)
Augmentation nette des liquidités		10,472,518	476,416
Liquidités au début de l'exercice		120,876,270	121,742,440
Incidence de change sur les liquidités du début de l'exercice		(513,142)	(1,855,728)
Liquidités à la fin de l'exercice	5 G	130,835,646	120,363,128

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(1) ORGANISATION

(a) Informations générales

UNIBANK S.A. (www.unibankhaiti.com) est une société anonyme de banque commerciale, propriété de 409 investisseurs privés haïtiens, dont l'activité principale s'étend à des opérations de banque, de finance, de crédit, de courtage et de change, en Haïti et hors d'Haïti, dans les limites permises par la législation régissant les activités bancaires. Elle a été fondée le 20 novembre 1992, a reçu sa licence de banque le 18 janvier 1993, et a inauguré ses opérations au public le 19 juillet 1993.

En Haïti et à l'étranger, UNIBANK S.A., directement, et à travers ses filiales (**note 21**) (le Groupe), offre des services bancaires et financiers à ses clients individuels, commerciaux et institutionnels, à travers ses réseaux nationaux et internationaux:

- de succursales, d'agences, de kiosques de services, de bureaux et d'agents bancaires autorisés en Haïti;
- de distributeurs automatiques de billets (ATM);
- de terminaux électroniques de points de vente (POS); et
- de banques correspondantes et de sociétés internationales de transferts transfrontaliers opérant globalement.

UNIBANK S.A. couvre tout le territoire national et offre également des services bancaires sur Internet (UNIBANK Online) et sur téléphones mobiles (UniMobile). Les grands pôles d'activités de UNIBANK S.A. et de son groupe de filiales sont les suivants:

- Services de banque commerciale et d'affaires à tous les segments de la population urbaine et rurale, ainsi qu'à la Diaspora Haïtienne:
 - segment commercial: micro-entreprises; PME (Petites et Moyennes Entreprises); entreprises de taille moyenne («middle market») et grandes entreprises;
 - segment institutionnel: ONG (Organisations Non Gouvernementales); églises; caisses populaires; ambassades; fonds de pension; etc.;
 - segment «retail» : individus et familles.
- Assurances (assurance-dommages; assurance-vie).

Le 1^{er} octobre 2022, conformément à l'avis de non-objection obtenu de la BRH par lettre du 22 mars 2022, Micro Crédit National, filiale à 100% de Unibank jusqu'au 30 septembre 2022, est devenue une division de Unibank. Cette division continue à desservir les micro-entrepreneurs à l'intérieur de la Banque en leur donnant un plus grand accès aux services bancaires favorisant ainsi l'inclusion financière.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(1) ORGANISATION (SUITE)

(a) Informations générales (suite)

La FONDATION UNIBANK, institution philanthropique à but non lucratif créée le 6 avril 2006 par les actionnaires de UNIBANK S.A., n'est pas consolidée dans les présents états financiers. Lors de sa création, la Fondation a reçu à titre de don une dotation permanente et non récupérable de G 100 millions (US\$ 2.5 millions) de UNIBANK S.A. Elle se finance par les revenus de placements de sa dotation et par des dons reçus annuellement de UNIBANK S.A.

La FONDATION UNIBANK a pour objectif principal l'implémentation de la politique de responsabilité sociale de UNIBANK S.A., en participant à la promotion de l'Éducation, de la Recherche, des Arts et de la Culture, de la Santé, du Sport, de la Protection de l'Environnement et du Patrimoine National, de l'Esprit d'Entreprise et du Renforcement de l'État de Droit et du Civisme en Haïti. Les statuts de la Fondation ont été publiés dans le Journal Officiel d'Haïti (*Le Moniteur* no. 36 du 17 avril 2008).

(b) Informations légales

L'acte constitutif, la licence de banque et les statuts originaux de UNIBANK S.A. (la Banque) ont été publiés au Journal Officiel d'Haïti (*Le Moniteur*, no. 19 en date du 8 mars 1993). Par la suite, le capital social autorisé et les statuts ont été modifiés par les actionnaires (*Le Moniteur* no. 103 du 28 décembre 1994; no. 74 du 18 septembre 1995; no. 13 du 17 février 1997; no. 43 du 3 juin 2002; no. 6 du 24 janvier 2005; no. 63 du 18 juin 2009; no. 137 du 4 octobre 2011; no. 62 du 1^{er} avril 2016; et no. 183 du 23 novembre 2017).

Le domicile légal de la Banque est au no. 157 rue Faubert, Pétion-Ville, Haïti. La Banque est identifiée fiscalement au numéro 000-014-095-8.

(c) Supervision et régulation

Conformément aux lois du 17 août 1979 portant sur la création de la Banque de la République d'Haïti (BRH) (*Le Moniteur* no. 72 du 11 septembre 1979) et du 14 mai 2012 portant sur les banques et autres institutions financières (*Le Moniteur* no. 4-Spécial du 20 juillet 2012), UNIBANK S.A. est régulée et supervisée par la Banque Centrale (www.brh.ht).

En matière de lutte contre le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme (AML/CFT), UNIBANK S.A. répond à la BRH et à l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF), conformément aux lois du 11 novembre 2013 sanctionnant le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (*Le Moniteur* no. 212 du 14 novembre 2013), du 28 septembre 2016 modifiant la loi du 11 novembre 2013 (*Le Moniteur* no. 15 - Spécial du 13 octobre 2016), et du 21 février 2001 relative au blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves (*Le Moniteur* no. 97 du 3 décembre 2001). UNIBANK S.A. est enregistrée aux Etats-Unis d'Amérique conformément aux prescrits du «USA Patriot Act» et du «Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)».

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(1) ORGANISATION (SUITE)

(c) Supervision et régulation (suite)

En ce qui concerne la lutte contre la corruption, UNIBANK S.A., outre les prescrits de sa gouvernance d'entreprise et de son Code de Déontologie, répond aux demandes d'information de l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) créée par le décret du 8 septembre 2004 (*Le Moniteur* no. 61-Supplément du 13 septembre 2004). UNIBANK S.A. est régie par la loi du 12 mars 2014 portant sur la prévention et la répression de la corruption (*Le Moniteur* no. 87 du 9 juin 2014), ainsi que par certaines conventions internationales ratifiées par la République d'Haïti.

UniTransfer S.A. (Haïti) est régulée par la BRH en Haïti.

En plus des inspections régulières des organismes de supervision mentionnés ci-dessus, UNIBANK S.A. et UniTransfer S.A. retiennent les services d'auditeurs internationaux indépendants, qualifiés en la matière, pour réaliser des audits externes de leurs programmes de lutte contre le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme.

(d) Périmètre de consolidation

Les filiales de UNIBANK S.A. consolidées dans les présents états financiers sont présentées à la **note 21**. Les principes de consolidation sont commentés à la **note 2b**.

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(a) Cadre de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de UNIBANK S.A. et de ses filiales (le Groupe) ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration en date du 26 février 2026.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

(a) Cadre de préparation des états financiers consolidés (suite)

Chiffres comparatifs

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés, ci-joints.

(b) Principe de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de UNIBANK S.A. et de ses filiales.

Les filiales sont des entités sous le contrôle du Groupe. Une entité est sous le contrôle du Groupe lorsqu'il a le pouvoir de gouverner ses politiques financières et opérationnelles. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle sur leurs opérations a été effectivement transféré au Groupe. Les opérations et les soldes réciproques inter-sociétés sont éliminés.

(c) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ci-joints, sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des placements au coût amorti (**note 7**).

(d) Monnaie de présentation

Les états financiers consolidés ci-joints, sont présentés en gourdes haïtiennes, monnaie fonctionnelle du Groupe. Les informations financières ont été arrondies en milliers de gourdes.

(e) Estimations et hypothèses

La préparation des présents états financiers consolidés exige de la Direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des principes comptables, l'évaluation des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que les revenus et dépenses de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

(e) Estimations et hypothèses (suite)

Les estimations faites par la Direction sont fondées sur des données historiques et d'autres hypothèses jugées raisonnables. Les sources principales d'incertitude qui pèsent sur les estimations comprennent: la détermination de la juste valeur des instruments financiers ; les provisions cumulatives pour pertes de crédit attendues; les impôts sur les résultats consolidés ; la valeur recouvrable et la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie, relativement au test de dépréciation des immobilisations incorporelles ; les provisions et les passifs éventuels, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration. Les résultats réels pourraient être différents des estimations.

Les estimations et hypothèses sont revues périodiquement. L'effet de révisions d'estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés.

Voir les méthodes comptables pertinentes à la **note 3** pour de plus amples renseignements sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses.

(f) Jugement important

Lors de la préparation de ces états financiers consolidés en accord avec les Normes Internationales d'Information Financière, la Direction doit exercer un jugement important ayant un effet sur l'évaluation de montants reconnus aux états financiers consolidés, inclus dans les notes suivantes:

Notes 3 (a) et 8	Prêts – provision pour pertes de crédit attendues
Note 3 (n)	Réserve générale – valorisation
Note 7	Placements – juste valeur
Note 9	Immobilisations – amortissement et valorisation
Note 10	Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives - amortissement et valorisation
Note 11	Immobilisations incorporelles – amortissement et valorisation
Note 12	Placements immobiliers – amortissement et valorisation
Note 13	Propriétés détenues pour revente - valorisation
Note 14	Actifs financiers – provision pour pertes de crédit attendues
Note 17	Autres éléments de passif – frais courus et provisions.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

(f) Jugement important (suite)

Depuis 2023, l'économie haïtienne subit les chocs d'un environnement externe hostile, causant des entraves importantes à la libre circulation des biens et des services, affectant ainsi le fonctionnement des entreprises privées et des services de l'État, et causant une augmentation indue des prix des biens et services.

Dès 2023, en vertu de la norme comptable IAS 29 "Information Financière dans les Économies Hyperinflationnistes", cette situation avait résulté au classement d'Haïti, par les grandes firmes d'audit internationales, au titre d'économie hyperinflationniste puisque, comme élément déclencheur, le taux d'inflation cumulé sur trois ans excédait pour la première fois la barre de 100%, soit 105%.

Ce classement IAS 29 par les grandes firmes d'audit internationales perdue au 30 septembre 2025, mais n'est toujours pas encore adopté par les autorités monétaires en Haïti ou par la grande majorité des entités locales vu que la hausse de l'indice d'inflation, élément déclencheur de ce classement, est due à un contexte jugé temporaire. En effet, les facteurs suivants sont pris en considération :

- Un gouvernement de transition a été mis en place, assisté par une force multinationale, pour renforcer le climat de sécurité et conduire à des élections démocratiques en 2026 ;
- Une stabilisation du taux d'inflation en glissement annuel de 31.8% en 2023 à 27.8% en 2024 et 31.9% pour l'exercice 2025 ;
- Une diminution du taux de change de la gourde par rapport au dollar, soit un taux moyen de 141 gourdes pour un dollar US pour l'exercice 2023 comparé à un taux moyen de 132 gourdes pour un dollar US pour 2024 et 131 gourdes pour l'exercice 2025.

Au cas où la situation ne s'améliorerait pas, la Banque reverrait ses états financiers à la lueur de IAS 29 qui préconise également l'application concurrente par toutes les entités évoluant dans une économie où la norme s'applique.

De l'avis de la Direction, les états financiers consolidés ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions suivantes ont été appliquées par le Groupe de manière consistante dans les deux exercices présentés à moins d'une indication contraire.

(a) Instruments financiers

Classement et évaluation des actifs (IFRS 9)

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Après la comptabilisation initiale, en fonction de IFRS 9, les actifs financiers du Groupe peuvent être évalués: au coût amorti, à la juste valeur par les résultats étendus ou à la juste valeur par le résultat net. Aux 30 septembre, les actifs financiers détenus par la Banque sont évalués au coût amorti, à l'exception des instruments de capitaux propres d'une société locale évalués à la juste valeur par le biais du résultat net consolidé et couverte par une réserve en bénéfices non répartis (**note 7 d**).

Les instruments financiers au coût amorti comprennent les titres d'emprunt dont les modalités contractuelles donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ». Les instruments financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêts effectif, déduction faite des ajustements de valeur pour pertes de crédit attendues. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net au moyen de la méthode du taux d'intérêts effectif, y compris l'amortissement des coûts de transactions et des primes ou escomptes sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Les prêts, les bons du Trésor, les bons de la République d'Haïti (BRH), les bons du trésor des États-Unis, les dépôts à terme et autres éléments d'actif sont les instruments financiers au coût amorti détenus par le Groupe.

Le Groupe détermine le classement des titres d'emprunt en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, ainsi que du modèle économique qu'il suit pour gérer ces actifs financiers, tel qu'il est décrit ci-dessous.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) Instruments financiers (suite)

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour classer les titres d'emprunt, le Groupe doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels associés aux titres d'emprunts correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur du titre d'emprunt au moment de la comptabilisation initiale. Les intérêts sont constitués d'une contrepartie pour la valeur temps et de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pendant une durée donnée et pour d'autres risques et frais qui se rattachent à un instrument financier de base, de même que d'une marge. Si le Groupe détermine que les flux de trésorerie contractuels associés à un titre d'emprunt ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, le titre d'emprunt est classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net consolidé.

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si, au moment de la comptabilisation initiale, le Groupe avait choisi de désigner de façon irrévocable un instrument de capitaux propres, détenu à des fins autres que de transaction, comme étant évalué à la juste valeur par les résultats étendus. Aux 30 septembre, le Groupe n'avait désigné aucun instrument comme étant à la juste valeur par le biais des résultats étendus.

Appréciation du modèle économique

Le Groupe établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel chaque portefeuille d'actifs financiers est géré. La détermination du modèle économique requiert l'exercice du jugement et la prise en considération de tous les éléments probants pertinents disponibles à la date de la détermination. Pour établir ces modèles économiques, le Groupe tient compte de ce qui suit :

- L'intention de la Direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées;
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés;

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) Instruments financiers (suite)

Appréciation du modèle économique (suite)

- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et rapporté à la Direction;
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique du type "détention aux fins de la perception" lorsque le principal objectif du Groupe consiste à détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et non de les vendre. Lorsque l'objectif du Groupe est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique du type "détention aux fins de la perception et de la vente". Selon ce type de modèle économique, la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont toutes deux des composantes essentielles à l'atteinte de l'objectif du Groupe à l'égard de ce portefeuille d'actifs financiers.

Instruments financiers au coût amorti

Classement et évaluation des passifs financiers (IFRS 9)

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont comptabilisés au bilan consolidé à la date de règlement à la juste valeur, y compris les coûts de transactions, le cas échéant. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers doivent être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net consolidé. Les passifs financiers du Groupe sont évalués au coût amorti.

Les passifs financiers au coût amorti comprennent : les dépôts, les fonds empruntés, les obligations locatives, les acceptations, les obligations subordonnées et les autres passifs.

Les frais d'intérêts sur les passifs financiers au coût amorti sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net au moyen de la méthode du taux d'intérêts effectif.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) Instruments financiers (suite)

Reclassement des actifs financiers et des passifs financiers (IFRS 9)

Les actifs financiers et les passifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à l'exception des actifs financiers pour lesquels le Groupe change de modèle économique pour les gérer. Le reclassement est appliqué de manière prospective à compter de la date de reclassement. Ces reclassements d'actifs financiers devraient, en principe, être rares.

Dépréciation des actifs financiers (IFRS 9)

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe applique une méthode de dépréciation en **trois phases** pour évaluer les pertes de crédit attendues sur tous les actifs financiers évalués au coût amorti, soit : les prêts, les engagements de prêts, les bons du Trésor, les dépôts à terme et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur. Le modèle de pertes de crédit attendues intègre des données prospectives. L'évaluation des pertes de crédit attendues effectuée à chaque période de présentation de l'information financière tient compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation des informations prospectives requièrent l'exercice d'une part importante de jugement.

En ce qui a trait aux comptes débiteurs reflétés aux autres actifs et qui sont en général à court terme, le Groupe applique une méthode simplifiée de dépréciation qui ne suit pas l'évolution du risque de crédit, mais comptabilise plutôt une provision cumulative spécifique sur la base des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à chaque date de clôture à compter de la date de la comptabilisation initiale. Les provisions calculées en phases s'appliquant aux portefeuilles de prêts ne sont pas réévaluées pour tenir compte d'événements subséquents au cours de la période d'évaluation qui prend fin à la date d'approbation des états financiers consolidés, tel que reflété à la **note 2 (a)**.

Les provisions spécifiques s'appliquant aux instruments financiers, autres que les prêts et les instruments financiers à la juste valeur, sont réévaluées en considérant les événements subséquents survenant durant la période d'évaluation.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) Instruments financiers (suite)

Détermination des phases

La méthode de dépréciation en **trois phases** quant aux pertes de crédit attendues est fondée sur l'évolution de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale.

Phase 1. Si, à la date de clôture, le risque de crédit lié à des instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés en phase 1 et une provision pour pertes de crédit attendues, évaluée à chaque date de clôture à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, est comptabilisée.

Phase 2. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés passeront à la phase 2 et seront considérés comme des actifs dépréciés. Dans cette éventualité, une provision pour pertes de crédit attendues, évaluée à chaque date de clôture à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, est comptabilisée.

Au cours des périodes ultérieures, si le risque de crédit de l'instrument financier diminue de sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit en comparaison à la comptabilisation initiale, le modèle de pertes de crédit attendues exige que la provision cumulative pour pertes de crédit attendues soit ramenée à la phase 1, qui équivaut au montant des pertes de crédit attendues sur les 12 prochains mois.

Phase 3. Lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif sont survenus après la comptabilisation initiale, l'actif financier déprécié passe à la phase 3 et sera considéré comme actif à défaut. Une provision correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée ou l'actif financier est radié.

Le revenu d'intérêts est calculé sur la valeur comptable brute des actifs financiers classés à la phase 1 et sur la valeur comptable nette des actifs financiers classés aux phases 2 et 3.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) Instruments financiers (suite)

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, la Banque utilise un système interne de notation de crédit et de notations de risques indiqués par la Banque Centrale. Pour évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit que comporte un instrument financier, la probabilité de défaut (PD) pour les 12 mois à venir de la date de clôture est comparée à la PD pour les 12 mois à venir évaluée à la date de comptabilisation initiale. Le Groupe inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Tous les instruments financiers dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours passent à la phase 2, même si d'autres mesures n'indiquent pas une augmentation importante du risque de crédit. L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit requiert l'exercice d'une part importante de jugement.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues correspondent à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie restante de l'instrument financier. L'insuffisance de flux de trésorerie s'entend de la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus au Groupe et les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les instruments financiers repose principalement sur le produit de :

- La Probabilité de Défaut (PD)
- La Perte en Cas de Défaut (PCD)
- L'Exposition en Cas de Défaut (ECD).

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) Instruments financiers (suite)

Évaluation des pertes de crédit attendues (suite)

Le calcul des pertes de crédit attendues selon IFRS 9 s'appuie, le cas échéant, sur les paramètres du modèle de risque de crédit utilisé par la Banque pour le calcul des provisions cumulatives collectives selon IAS 39, notamment la PD, la PCD et l'ECD.

Pour les prêts aux micro-entreprises, la perte de valeur est estimée à partir d'un barème établi en fonction du nombre de jours d'arriérés comme suit :

<u>Jours d'arriérés</u>	<u>Prêts arriérés</u>	<u>Prêts restructurés</u>
0-6 jours	1.25%	50%
7-29 jours	1.50%	50%
30-60 jours	20%	50%
61-90 jours	50%	50%
91 jours et plus	100%	100%

Ces paramètres de risques sont ajustés en fonction de facteurs macroéconomiques prospectifs tels que les taux d'intérêts, les taux de chômage, les prévisions de produit intérieur brut (PIB) et les indices d'inflation. En particulier en 2025 et 2024, ces données prospectives sur lesquelles sont basées les hypothèses comprennent : les troubles sociaux qui ont entravé la libre circulation dans certaines zones du pays, affecté le pouvoir d'achat des consommateurs et décapitalisé plusieurs entreprises, ainsi que les sanctions prises par certains pays contre les agents politiques et économiques en Haïti, accentuant le climat d'incertitude et de crise.

Le Groupe fait preuve de jugement d'experts en matière de crédit et ajuste les résultats modélisés des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que la notation et la modélisation du risque de crédit ne tiennent pas compte de facteurs de risque et d'autres informations connues ou prévues.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) Instruments financiers (suite)

Les pertes de crédit attendues au titre de tous les instruments financiers sont prises en compte pour calculer la dotation aux pertes de crédit à l'état consolidé du résultat net et la provision cumulative est présentée en contrevaieur des actifs financiers au coût amorti. Les provisions cumulatives pour pertes de crédit attendues liées aux risques de crédit hors bilan sont incluses dans les autres éléments de passif au bilan consolidé.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale d'un actif financier, le Groupe détermine si l'actif s'est déprécié. Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, au cours des périodes ultérieures de présentation de l'information financière, le Groupe ne comptabilise que le cumul, depuis la comptabilisation initiale, des variations des pertes de crédit attendues sur la durée de vie à titre de provision cumulative pour pertes de crédit attendues. Le Groupe comptabilise les variations des pertes de crédit attendues sur la durée de vie dans les provisions pour pertes de crédit attendues à l'état consolidé du résultat net, même si le montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie est inférieur à celui inclus dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale. Le Groupe ne comptait aucun actif déprécié dès leur acquisition aux 30 septembre.

Défaut

La définition de défaut utilisée par le Groupe pour évaluer les pertes de crédit attendues et pour transférer les instruments financiers d'une phase à l'autre est conforme à celle utilisée aux fins de la gestion du risque de crédit interne. Le Groupe considère qu'un actif financier s'est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) Instruments financiers (suite)

Radiations

Le Groupe radie, en tout ou en partie, un actif financier à défaut et la provision cumulative pour pertes sur créances s’y rapportant lorsqu’il considère que la probabilité de recouvrement est inexistante, qu’il a épuisé les garanties et autres recours dont il dispose ou que l’emprunteur fait l’objet d’une procédure de faillite ou de liquidation et qu’il est improbable que les soldes dus soient recouvrés. Les soldes et les provisions connexes cumulatives pour pertes sur créances attendues sont en général radiés lorsque ces créances sont en souffrance de 360 jours à l’exception des cartes de crédit et du micro crédit radiés après 270 jours et 180 jours respectivement.

Prêts restructurés

Les conditions initiales d’un actif financier peuvent être renégociées ou modifiées, de sorte que les dispositions contractuelles de l’actif financier font l’objet de changements qui ont une incidence sur les flux de trésorerie contractuels. Le traitement de ces modifications dépend de la nature et de l’ampleur des changements. Une modification apportée pour des raisons liées au crédit, essentiellement pour la restructuration de la dette d’un débiteur en difficulté, est généralement traitée comme une modification de l’actif financier initial et ne donne pas lieu à une décomptabilisation. Les conditions avantageuses peuvent comprendre un report des remboursements, une prolongation de la période d’amortissement, une réduction de taux d’intérêts, une renonciation de principal, une consolidation de dettes, un allègement et d’autres mesures, et visent à atténuer la perte économique et à éviter la saisie ou la reprise de la sûreté.

Une modification apportée pour des raisons non liées au crédit est généralement considérée comme étant une expiration des droits sur les flux de trésorerie initiaux; par conséquent, la renégociation donne lieu à une décomptabilisation de l’actif financier initial et à la comptabilisation d’un nouvel actif financier selon les nouvelles dispositions contractuelles.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(a) Instruments financiers (suite)

Prêts restructurés (suite)

Si la Banque établit qu'une modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'actif financier continue de faire l'objet des mêmes évaluations d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et de la dépréciation, comme il est décrit précédemment. Les flux de trésorerie attendus de la modification des dispositions contractuelles sont pris en compte dans le calcul de la perte de crédit attendue pour l'actif modifié. Pour les prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si la situation financière de l'emprunteur s'améliore et que l'amélioration peut objectivement être reliée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation initiale.

Si la modification des conditions donne lieu à la décomptabilisation de l'actif financier initial et à la comptabilisation du nouvel actif financier, le nouvel actif financier est généralement classé à la phase 1, sauf s'il est déterminé que le nouvel actif financier est déprécié au moment de la renégociation. Aux fins de l'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit, la date de la comptabilisation initiale du nouvel actif financier correspond à la date de la modification.

Les prêts en moratoire sont ceux qui ont reçu une extension sur le remboursement du principal pour une période de six à 12 mois, suite aux dispositions prises par la Banque Centrale par rapport aux troubles politiques et économiques qui ont affecté le secteur économique (Circulaire 115-4 du 25 octobre 2023, circulaire 115-5 du 28 mars 2024 et Circulaire 115-6 du 30 septembre 2024). De plus, dans le cadre de ces circulaires, les prêts qui nécessitent des modifications plus importantes aux conditions de prêts en raison de la détérioration de la situation de l'emprunteur sont classifiés comme prêts restructurés, avec un moratoire d'un an pour les prêts à terme, et de six mois pour les prêts du micro-crédit. Ces prêts sont divulgués à la **note 9**. Cependant, ils sont inclus en valeur sous les différentes catégories de prêts.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif expirent ou que ces droits contractuels et pratiquement tous les risques et avantages rattachés au droit de propriété de l'actif sont transférés à un tiers. Lorsqu'un actif financier est décomptabilisé, un profit ou une perte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat net à un montant correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(b) Conversion des comptes exprimés en devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes au taux de change prévalant à la date du bilan consolidé. Les gains et les pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à l'état consolidé du résultat net.

Les transactions effectuées en monnaies étrangères sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction. Les gains et pertes sur les opérations de change sont inscrits à l'état consolidé du résultat net.

Les états financiers des filiales étrangères, Unitransfer International LTD., GFN Assets International LTD., GFN American Holdings LLC., exprimés en dollars US, sont présentés dans la monnaie de présentation des états financiers consolidés. Tous les éléments d'actif et de passif sont convertis en monnaie locale au taux de clôture, et les revenus et dépenses sont convertis au taux moyen de l'exercice approchant les taux effectifs aux dates des transactions. Les écarts de change résultant de la conversion de ces états financiers consolidés sont inscrits au compte "Effet de Conversion" à l'avoir des actionnaires et à l'état consolidé des résultats étendus. À la sortie de ces filiales étrangères du périmètre de consolidation, les effets de conversion seront virés aux bénéfices non répartis consolidés.

(c) Liquidités

Les liquidités comprennent les valeurs d'encaisse et d'autres instruments liquides qui peuvent être facilement convertis en liquidités sans avis préalable et qui ont une maturité de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Elles sont reflétées au coût amorti.

(d) Titres de placements

Les titres de placements sont constitués de placements étrangers et de placements locaux. Ils sont composés de titres autorisés par la politique d'investissement approuvée par le Conseil d'Administration.

Aux 30 septembre, les placements étrangers sont composés de bons du Trésor des États-Unis.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(d) Titres de placements (suite)

Les placements locaux sont composés de bons du Trésor et de bons de la Banque de la République d’Haïti (BRH).

Les placements sont classés comme suit:

Placements au coût amorti

Les placements au coût amorti sont des instruments non dérivés à paiement fixe et déterminé, et à maturité fixe que la Banque détient dans l’objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d’intérêt effectif, net d’une provision pour pertes de crédit attendues, s’il y a lieu. Les placements au coût amorti sont constitués de dépôts à terme présentés dans la rubrique “Dépôts à terme auprès de banques”, de bons du Trésor, bons BRH, de bons du trésor des États-Unis, et autres placements présentés dans la rubrique “Titres de placements, net” au bilan consolidé.

(e) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût. À l’exception des terrains, des améliorations locatives et des investissements en cours, les immobilisations sont amorties selon la méthode de l’amortissement linéaire sur la durée estimative de leurs vies utiles. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de bail, selon la méthode d’amortissement linéaire. Les investissements en cours seront amortis sur leur durée de vie estimative à partir du moment où ils seront prêts à être mis en utilisation.

En 2001, la Banque avait procédé à la réévaluation des terrains à leur juste valeur en accord avec le traitement permis par la Norme Internationale d’Information Financière no. 16. La juste valeur des terrains avait été déterminée à partir d’évaluations effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants. Les valeurs nettes aux livres ont été ajustées aux moyennes des justes valeurs. L’effet de réévaluation a été comptabilisé, net des impôts reportés y relatifs, à un poste de réserve de réévaluation-terrains à l’avoir des actionnaires **(3o)**. La Direction estime n’être pas en mesure d’obtenir l’information de juste valeur sur une base continue en l’absence d’un marché actif fiable. Par conséquent, la Direction a décidé de considérer la dernière valeur estimée comme le coût présumé de ces terrains.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(e) Immobilisations (suite)

Les taux d'amortissement en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont comme suit:

Immeubles	2.5% et 5.0%
Mobilier et équipements	10% à 50%
Équipements informatiques	20% et 50%
Améliorations locatives	8% à 50%
Véhicules	25%

La méthode d'amortissement, la durée de vie et la valeur résiduelle de différentes catégories d'immobilisations sont revues périodiquement.

Les dépenses importantes d'amélioration et de reconditionnement sont capitalisées, alors que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux dépenses.

Les gains ou pertes réalisés lors de la disposition d'immobilisations sont reflétés à l'état consolidé du résultat net. Lorsque des terrains et immeubles réévalués sont vendus, la plus-value y relative, reflétée à la réserve de réévaluation, est virée aux bénéficiaires non répartis.

(f) Propriétés détenues pour revente

Les propriétés détenues pour revente sont des terrains et immeubles reçus en garantie de créances reprises par voie légale ou en dation de créances en compensation de montants dus incluant les soldes des prêts et des intérêts à recevoir lors de l'insolvabilité constatée des débiteurs, en y ajoutant les frais déboursés par la Banque à des fins de reprises. Ces biens sont enregistrés au moindre du coût ou de la juste valeur estimative.

La juste valeur a été estimée à partir des expertises effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants, ou à partir d'accords de vente.

La Banque a établi un programme de ventes selon lequel ces propriétés seront activement commercialisées dans leur état actuel dans un délai ne dépassant pas en général un an, à moins de circonstances indépendantes du contrôle de la Banque. Les biens ne répondant pas à ces critères sont reclassés aux « Placements Immobiliers ».

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(f) Propriétés détenues pour revente (suite)

La valeur aux livres de ces biens est analysée à la date de chaque bilan afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur aux livres est ramenée à la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé dans le cours normal des activités.

(g) Placements immobiliers

Les placements immobiliers représentent des terrains et immeubles détenus par la Banque pour une période et une utilisation indéterminée, en prévision qu'ils connaîtront un accroissement en valeur par rapport à leur valeur comptable d'origine. En accord avec un traitement alternatif permis par IAS 40, ces propriétés sont reflétées au coût amorti. Elles sont amorties sur une base linéaire au taux d'amortissement de 5%.

En accord avec les dispositions de la loi du 14 mai 2012 sur les banques, ces propriétés sont assujetties à une réserve de 20% constituée à partir des bénéfices non répartis. La différence entre l'amortissement annuel calculé au taux de 5% et la réserve réglementaire annuelle au taux de 20% est reflétée dans un sous-compte de l'avoir des actionnaires intitulé "Réserve – perte de valeur sur placements immobiliers. Cette réserve n'est pas sujette à distribution.

(h) Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques, composant les autres immobilisations incorporelles, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux variant entre 20% et 100%.

(i) Acceptations et lettres de crédit

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre d'engagements par acceptations, et de lettres de crédit est comptabilisée comme un élément de passif au bilan consolidé. En contrepartie, le recours de la Banque contre le client dans le cas où elle serait tenue d'honorer ces engagements est comptabilisé comme un élément d'actif équivalent.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(j) Dépôts et obligations subordonnées

Les dépôts et les obligations subordonnées sont comptabilisés au coût. La juste valeur de ces passifs est assimilable à la valeur aux livres, puisque les taux d'intérêts sont indexés aux taux du marché.

(k) Capital-actions

Le capital-actions reflété à l'avoir des actionnaires est composé d'actions ordinaires. Les coûts directs attribuables à l'émission de nouvelles actions, le cas échéant, sont comptabilisés aux bénéfices non répartis. Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés aux bénéfices non répartis lorsqu'approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

(l) Surplus d'apport

L'excédent des versements reçus sur le capital-actions par rapport à la valeur nominale des actions est enregistré au surplus d'apport. Le surplus d'apport est diminué lors de l'achat d'actions de trésorerie, de l'excédent de la valeur de rachat par rapport à la valeur nominale des actions. Cet excédent est imputé aux bénéfices non répartis lorsque le surplus d'apport devient nul.

(m) Réserve légale

Conformément à la loi sur les sociétés anonymes, un prélèvement de 10% sur le revenu avant impôts sur le revenu de chaque entité, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est effectué chaque année en vue de constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint 50% du capital-actions libéré de chaque société sujette à cette loi.

(n) Réserve générale et sur placement

La réserve générale établie par la Direction est constituée à partir d'affectations des bénéfices non répartis et comprend, le cas échéant, l'excédent des provisions requises par la Banque Centrale (BRH) pour couvrir les risques de pertes potentielles sur des actifs ainsi que les provisions générales sur le portefeuille de prêts, par rapport aux provisions calculées selon les Normes Internationales d'Information Financière, IFRS 9. Cette réserve n'est pas sujette à distribution.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(o) Réserve de réévaluation-terrains

La plus-value résultant de la réévaluation des terrains est reflétée au poste de réserve de réévaluation de terrains à l'avoir des actionnaires. Le solde de ce poste sera viré aux bénéfices non répartis quand les terrains seront vendus. Toute moins-value résultant de la réévaluation est enregistrée directement comme une dépense à l'état consolidé du résultat net, à moins qu'elle ne soit relative à une plus-value existante pour un terrain déjà réévalué. Le cas échéant, cette moins-value sera affectée préalablement au poste de réserve de réévaluation de terrains de l'avoir des actionnaires.

(p) Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients sont comptabilisés lorsque la Banque transfère le contrôle des services offerts au client à un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle elle s'attend à avoir droit en échange de ces services. Les revenus associés à la prestation de services sont comptabilisés en fonction des obligations de prestations remplies à la fin de la période de présentation de l'information financière. La Direction doit faire appel à son jugement pour déterminer le moment où les obligations de prestations sont remplies et établir le prix de transaction et les montants affectés à ces obligations.

(q) Comptabilisation des revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au «coût amorti». La méthode du taux d'intérêt effectif sert au calcul du coût amorti d'un actif ainsi qu'à l'imputation des revenus sur la période concernée.

Selon l'IFRS 9, le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier. Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, la Banque estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier. Le calcul prend en compte les coûts et revenus de transactions entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes.

Pour les actifs financiers qui ne sont pas considérés comme dépréciés (phase 1), les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'instrument financier. Pour les actifs financiers dépréciés (phases 2 et 3), ces revenus sont plutôt calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif, qui représente la valeur comptable brute diminuée de la provision pour pertes de crédit attendues.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(r) Commissions

Les commissions qui sont importantes dans le calcul des taux d'intérêts effectifs des actifs et passifs financiers sont incluses dans ce calcul.

Les revenus et dépenses de commissions assimilables à des frais de service sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net lorsque les services sont rendus.

(s) Contrats de location

À la comptabilisation initiale, la Banque enregistre un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative pour les contrats de location des propriétés louées en accord avec IFRS 16.

L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût qui comprend le montant initial de l'obligation locative augmenté des paiements de loyers payés d'avance, plus les coûts directs initiaux engagés par le preneur et une estimation de tout coût de démantèlement prévu de l'actif sous-jacent, moins tout avantage incitatif à la location. Cet actif non monétaire est exprimé dans la monnaie fonctionnelle de la Banque et est amorti sur une base linéaire, sur la durée probable anticipée du contrat de location.

À l'initiation, l'obligation locative est évaluée à un montant égal à la valeur actualisée des loyers contractuels non encore versés, en utilisant le taux marginal d'emprunt de la Banque, c'est-à-dire le taux d'emprunt accessible à la Banque pour le financement d'actifs similaires, dans un environnement économique similaire et suivant les mêmes termes et conditions. Pour déterminer le taux d'emprunt marginal, le Groupe utilise la moyenne des taux de fonds empruntés historiquement de la BRH, soit 4% en dollars, et la moyenne de taux pratiqués sur le marché interbancaire incluant les taux pratiqués sur les bons BRH mis en pension, soit 18% en gourdes.

Chaque paiement de loyer sur la durée prévue du contrat est réparti entre l'amortissement de l'obligation locative et la charge financière. L'obligation locative est par la suite réévaluée subséquemment pour refléter toutes modifications de termes.

La durée du contrat de location est la période irrévocable du contrat plus les périodes couvertes par des options de prolongation que le preneur est raisonnablement sûr d'exercer.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(s) Contrats de location (suite)

L'actif au titre de droits d'utilisation est évalué initialement au coût qui comprend :

- Le montant de l'obligation locative initialement évalué
- Les loyers payés d'avance
- Les coûts directs associés et les coûts de restructuration, le cas échéant.

Subséquentement, l'actif au titre de droits d'utilisation est évalué au coût moins amortissement cumulé et perte de valeur, le cas échéant. Il est également ajusté pour toute réévaluation de l'obligation locative résultant des modifications des contrats de location.

L'actif au titre de droits d'utilisation est amorti sur le moindre de la durée de vie de l'actif et celle du contrat de location sur une base linéaire. La période d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation détenus par le Groupe est entre 2 et 20 ans.

Les charges associées aux loyers à court terme et aux contrats de valeur non significative sont reconnues directement à l'état consolidé du résultat net.

(t) Impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu comprennent les impôts courants et les impôts reportés et sont calculés sur la base du revenu avant impôts consolidés. Les impôts courants représentent les impôts calculés sur les résultats imposables fiscalement en appliquant les taux légaux ainsi que tous autres ajustements qui affectent les montants d'impôts à payer du Groupe. Les impôts reportés, provenant des écarts temporaires entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur correspondante pour fins fiscales, sont reflétés dans les autres éléments d'actif ou de passif, le cas échéant. En fonction de la Loi de l'impôt sur le revenu, les pertes, le cas échéant, peuvent être reportées sur les exercices futurs sur une période de cinq ans.

La dépense d'impôts est enregistrée à l'état consolidé du résultat net, à l'exception des impôts se rapportant à des éléments de résultats étendus. Dans ce cas, l'effet fiscal y relatif est également reporté aux résultats étendus. Les éléments de résultats étendus, le cas échéant, sont reflétés nets d'impôts à l'exception de l'effet de conversion des filiales étrangères qui n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(t) Impôts sur le revenu (suite)

Le Groupe comptabilise aux autres éléments d'actif ou de passif, le cas échéant, l'impôt reporté résultant de la différence entre la charge locative admise fiscalement sur la base de l'amortissement linéaire des contrats de loyers et celle résultant de l'application de IFRS 16.

Le Groupe a comptabilisé l'impôt reporté résultant de la réévaluation des terrains aux autres éléments de passif. Cet impôt reporté sera renversé lors de la vente des terrains.

(u) Réserves obligatoires sur dépôts et autres passifs

Conformément aux lois et réglementations régissant la matière, les banques doivent garder à la Banque Centrale des réserves statutaires équivalant, aux 30 septembre 2025 et 2024, à 40% sur les passifs en gourdes et à 53% sur les passifs en monnaies étrangères. La couverture en monnaies étrangères est maintenue en gourdes à raison de 12.50%. Le taux de réserves obligatoires pour les dépôts des entreprises publiques non financières, le cas échéant, est de 100%.

(v) Revenu net par action équivalente de capital libéré

Le revenu net par action équivalente de capital libéré est calculé en divisant le revenu net de l'exercice attribuable aux actionnaires de UNIBANK S.A. par la moyenne pondérée des actions ordinaires équivalentes en circulation au cours de l'exercice.

(w) Assurances

UniAssurances S.A. applique la méthode d'allocation des primes, une approche alternative autorisée par la norme IFRS 17. Cette méthode simplifiée permet de mesurer les produits et les charges des contrats d'assurance au fil du temps pour l'ensemble de ses contrats, généralement à court terme, couvrant :

- Les contrats d'assurance de biens qui indemnisent l'assuré pour les pertes subies suite à des dommages à ses biens (bâtiments et véhicules)
- Les contrats d'assurance-crédit qui indemnisent le prêteur en cas de décès de l'emprunteur. La valeur nominale de la police diminue proportionnellement au solde du prêt.

Le début de la période de couverture des contrats correspond à la date d'échéance du premier paiement du titulaire de la police. Compte tenu des conditions et de la durée du portefeuille de contrats d'assurance, les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurances, autres que les taxes sur les primes, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(w) Assurances (suite)

Le passif d'assurance selon la méthode d'allocation des primes comprend :

1. Le passif au titre de la couverture restante (PRR), calculé comme suit :

- Les primes encaissées au cours de la période ;
- Moins les flux de trésorerie liés à l'acquisition ;
- Plus l'amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurances comptabilisés en charges au cours de la période de reporting, le cas échéant ;
- Moins les produits d'assurance comptabilisés au titre des services fournis pendant la période.

2. Provision pour sinistres en cours (PSCE)

La PSCE reflète la valeur actuelle des sorties de trésorerie futures attendues liées aux sinistres déjà survenus et l'estimation des flux de trésorerie futurs liés aux sinistres survenus mais non encore déclarés, selon des techniques basées sur les tendances historiques des sinistres. Uniassurances S.A. n'actualise pas les provisions pour sinistres impayés, car il s'agit généralement d'obligations à court terme.

Les sinistres et les ajustements de pertes sont imputés au résultat, au fur et à mesure de leur survenance, sur la base de l'estimation du passif au titre des indemnités dues aux titulaires de contrats ou aux tiers. Ils comprennent les coûts directs et indirects de règlement des sinistres et résultent d'événements survenus jusqu'à la fin de la période de reporting, même s'ils sont déclarés ultérieurement, dans les délais impartis. Uniassurances se réserve le droit de refuser les sinistres non déclarés dans les délais contractuels.

(x) Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de trésorerie sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des litiges ou des passifs similaires. Les provisions ne sont pas actualisées, vu que de l'avis de la Direction, elles seront confirmées et réglées dans un délai de 12 mois.

Le montant comptabilisé à titre de provisions est réévalué à chaque date de clôture et doit représenter la meilleure estimation, fondée sur les indications les plus fiables, de la contrepartie nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la clôture de l'exercice, en tenant compte des risques et des incertitudes qui entourent l'obligation.

Lorsqu'une sortie possible de ressources économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable, aucun passif n'est comptabilisé.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(y) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application

À la date de ces états financiers consolidés, certaines normes, modifications et interprétations ont été émises mais ne sont pas encore entrées en vigueur en date du 30 septembre 2025. Ces normes n'ont pas été prises en considération dans la préparation des états financiers consolidés de UNIBANK. Ce sont principalement :

Modification d'IAS 21
Absence de convertibilité

Applicable aux exercices à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette modification clarifie comment une société apprécie si une monnaie est convertible et comment déterminer le taux de change lorsqu'elle ne l'est pas.

Modification d'IFRS 9 et IFRS 7
Classification et évaluation des instruments financiers

Applicable aux exercices à compter du 1^{er} janvier 2026. Les modifications comprennent des indications sur le classement des actifs financiers, y compris ceux qui comportent des caractéristiques conditionnelles. Les sociétés seront désormais tenues de fournir des informations supplémentaires sur les actifs et les passifs financiers qui ont des caractéristiques conditionnelles. Plus précisément, les modifications s'appliquent à la décomptabilisation des passifs financiers lorsqu'ils sont réglés par un transfert électronique, au classement de certains actifs financiers, aux informations à fournir sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux modalités contractuelles qui peuvent changer le montant et la date des flux de trésorerie contractuels.

IFRS 18
États financiers : présentation et divulgation

Applicable aux exercices à compter du 1^{er} janvier 2027, la norme IFRS 18 remplacera la norme IAS.

- 1- Présentation des états financiers. Elle vise à améliorer l'information financière en :
- définissant des catégories de présentation dans l'état des résultats, avec des modifications corrélatives à l'état des flux de trésorerie ;

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(y) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application (suite)

- exigeant la divulgation en notes annexes aux états financiers conciliés aux chiffres IFRS des indicateurs de performance définis par la Direction. Ces indicateurs de performance sont des sous-totaux des produits et des charges non spécifiés par les normes comptables IFRS, utilisés publiquement pour communiquer l'opinion de la Direction sur un aspect de la performance financière de l'entreprise ;
- introduisant de nouveaux principes d'agrégation et de désagrégation des éléments d'information financière.

IFRS 19

Simplification du reporting des filiales admissibles qui n'ont pas d'obligation d'information à l'égard du public

Applicable aux exercices à compter du 1er janvier 2027. Une filiale admissible qui n'a pas d'obligation d'information à l'égard du public et dont la société mère produit des comptes consolidés selon les IFRS est autorisée à appliquer IFRS 19 qui pourra considérablement réduire l'étendue de leurs divulgations.

Améliorations annuelles Volume 11 IFRS-cycle 2023-2025

Comprend certaines clarifications et amendements aux normes suivantes :

- Comptabilité de couverture par un nouvel adoptant (*IFRS 1*);
- Profit ou perte sur décomptabilisation (*IFRS 7 - Instruments financiers - divulgations*);
- Information à fournir sur la différence reportée entre juste valeur et prix de transactions (*IFRS 7 - Instruments financiers - divulgations*);
- Risques de crédit (*IFRS 7-Instruments financiers - divulgations*);
- Décomptabilisation d'obligations locatives (*IFRS 9 - Instruments financiers*);
- Détermination d'un mandataire de fait (*IFRS 10-États financiers consolidés*);
- Méthode du coût (*IAS 7 - État du flux de trésorerie*).

Modifications d'IFRS 10 et IAS 28
États financiers consolidés participations dans des entreprises associées et des coentreprises

L'IASB n'a pas encore fixé la date d'entrée en vigueur de ces modifications qui traitent de la vente et de l'apport d'actifs entre investisseurs et entreprises associées, et coentreprises.

La Direction ne prévoit pas que l'entrée en vigueur de ces normes et modifications aura une incidence significative sur les états financiers de la Banque dans les exercices futurs.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES

(a) Approche stratégique de la gestion des risques

La gestion efficace des risques est au cœur de la stratégie générale du Groupe. Dans tous les segments d'affaires et marchés dans lesquels il opère, le Groupe travaille pour maintenir une culture disciplinée et forte de gestion des risques. Le renforcement de cette culture d'entreprise basée sur une gestion efficace des risques fait partie intégrante des tâches des administrateurs et des employés.

À UNIBANK, les risques sont regroupés dans les quatre grandes catégories suivantes:

- 1) les risques financiers, comprenant les risques de crédit, de liquidités et de marché;
- 2) les risques opérationnels couvrant le risque de pertes résultant de processus, de ressources humaines et de systèmes internes inadéquats ou défectueux, ainsi que d'événements externes tels que les catastrophes naturelles ou les attaques terroristes;
- 3) les risques d'insolvabilité liés à la gestion des capitaux propres;
- 4) les autres risques: risques stratégiques; risques de réputation; risques d'assurances; et risques environnementaux.

Le Conseil d'Administration et la Haute Direction de la Banque ont le devoir et le pouvoir d'établir et de superviser la stratégie de gestion efficace des risques, ainsi que la structure de gouvernance qui y est associée. Ils mettent en application les trois lignes de défense préconisées par le Comité de Bâle sur le contrôle et la supervision bancaires, à savoir: 1) les gestionnaires de lignes/segments/unités d'activités; 2) la gestion du risque opérationnel au niveau de l'entreprise; 3) une revue indépendante par les structures d'audit et de contrôle internes et externes.

Les politiques de gestion de risque du Groupe sont établies afin d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est exposé, d'établir les limites de risques et des contrôles appropriés. Les politiques de gestion de risques sont réévaluées en fonction de l'évolution des conditions de marché, des produits et services offerts. Le Groupe, à travers son Code de Déontologie et ses programmes de formation, vise à développer et à maintenir un environnement de contrôle dans lequel tous les collaborateurs sont imbus de leurs rôles et obligations.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(b) Structure de gouvernance et de gestion des risques

Le Conseil d'Administration est responsable de la gestion et de la supervision de la structure de gouvernance établie pour la gestion efficace des risques. Son Comité Exécutif assisté de la Haute Direction de la Banque suit de façon toute particulière les risques financiers et non financiers.

Le Conseil a établi plusieurs comités qui ont la responsabilité de développer et d'évaluer les politiques de gestion des risques dans des domaines spécifiques. Parmi les plus importants, nous pouvons citer les comités suivants:

- ***Comité de Crédit*** : Le Comité de Crédit a l'autorité et la responsabilité d'approuver, de modifier ou de rejeter les demandes, les limites et les engagements de crédit. Ce Comité définit la politique de crédit de la Banque, assure la gestion du risque de crédit et surveille la qualité du portefeuille de crédit;
- ***Comité de Problem Loan (Prêts à problèmes)*** : Ce comité révisé les suivis effectués par la Direction de Gestion des Risques relatifs aux prêts à problèmes potentiels identifiés par cette direction et aux prêts restructurés. Il évalue les actions entreprises pour le recouvrement des prêts arriérés de 90 jours et plus et des créances radiées, ainsi que la gestion des Biens Hors Exploitation (BHE). Le Comité de Problem Loan valide ou amende les recommandations formulées par la Direction de Gestion des Risques de Crédit et prescrit des stratégies à mettre en place pour mitiger efficacement les risques inhérents au portefeuille de crédit;
- ***Comité de Révision des Crédits ("Loan review")*** : Ce Comité a l'autorité pour évaluer le degré de risques inhérents à un crédit et décider de la classification des dossiers de crédit, de la stratégie, de la fréquence des révisions, des radiations, des abandons, et de toute action à entreprendre pour protéger la Banque contre le risque de non-remboursement d'un crédit;
- ***Asset-Liability Management Committee (ALCO)*** : Le Comité de Gestion du Bilan (actif/passif) met en œuvre une politique prudente de gestion des risques de liquidités, de change et de taux d'intérêts. Ce Comité réunit chaque semaine toutes les grandes directions de la Banque pour discuter de la gestion du bilan et donner des directives en matière de taux d'intérêts, de change et des décisions d'emprunts et de placements;

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(b) Structure de gouvernance et de gestion des risques (suite)

- ***Comité d'Investissement*** : Ce Comité supervise la Trésorerie dans l'application de la politique d'investissement établie par le Conseil d'Administration. Il approuve les décisions de placement, les types d'instruments financiers qui peuvent être acquis, les maturités des instruments, etc.;
- ***Comité d'Audit***: Le Comité d'Audit à UNIBANK assure: le suivi du processus d'élaboration de l'information financière; le contrôle de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de l'audit interne, et de la gestion des risques de la Banque; et la supervision de l'audit externe indépendant des comptes annuels et des comptes consolidés;
- ***Comité de Conformité ("Compliance")*** : Ce Comité de Conformité veille à ce que les politiques et procédures de UNIBANK soient dans le respect des lois, du Code de Déontologie de la Banque et d'autres textes réglementaires. Il supervise le respect par UNIBANK de ses obligations légales et assure la surveillance du risque de blanchiment des avoirs et du financement du terrorisme.

(c) Gestion des capitaux propres

Un ratio de capital adéquat revêt une importance stratégique pour faire face aux risques d'insolvabilité d'une institution financière. Les capitaux propres constituent la première et la plus importante ligne de défense de UNIBANK dans la gestion des risques d'insolvabilité. En plus de ses capitaux propres, UNIBANK utilise également des instruments de quasi-capital tels que les dettes subordonnées à long terme et d'autres fonds propres réglementaires admis dans le calcul des ratios de capital. Dans le cadre de ses politiques et de ses stratégies, la Banque évalue régulièrement tant son niveau de capitalisation, que sa capacité d'assumer son développement futur et de maintenir à un niveau adéquat ses ratios de capital. UNIBANK a pour politique de maintenir des ratios de capital qui lui permettent de garder la confiance de ses déposants, de ses investisseurs et des différents acteurs du marché.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(c) Gestion des capitaux propres (suite)

La suffisance du capital des banques haïtiennes est réglementée suivant les exigences de la Banque Centrale en matière de fonds propres (Circulaire amendée no. 88-1) aux 30 septembre 2025 et 2024. La Banque respecte les exigences de la Banque Centrale en matière de fonds propres. En effet, tout établissement bancaire doit respecter les deux normes suivantes en matière de fonds propres :

- ***Ratio de levier (actif/fonds propres)*** - Un multiple maximum de 20 fois entre l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan d'une part, et les fonds propres réglementaires, d'autre part;
- ***Ratio de couverture des actifs à risque (fonds propres/actifs à risque)*** - Un rapport minimum de 12% entre les fonds propres réglementaires d'une part, et l'ensemble des éléments d'actif et de hors bilan pondérés en fonction du risque de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché, d'autre part.

Les fonds propres réglementaires consistent essentiellement en :

- des fonds propres de base (Catégories 1A et 1B) de Catégorie 1 attribuables aux actionnaires ordinaires excluant la réserve sur biens immobiliers hors exploitation et la réserve de réévaluation;
- des fonds propres complémentaires (catégorie 2) composés d'instruments financiers à durée initiale de 5 ans au minimum avec réduction progressive de pourcentage de prise en compte sur les cinq dernières années, incluant les primes d'émission de ces instruments ; de la réserve générale pour pertes sur prêts ; des provisions pour pertes de crédit attendues sur les prêts et autres actifs conformément à IFRS 9.

En sus de l'exigence minimale de 12.0% fixée ci-dessus, les institutions financières doivent constituer en permanence, sur base individuelle et sur base consolidée, un coussin additionnel de fonds propres fixé à 2.5% des risques pondérés et qui doit être composé entièrement d'éléments de fonds propres de base (Catégorie 1A).

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(c) Gestion des capitaux propres (suite)

Le non-respect de cette exigence ne constitue pas une infraction susceptible de mesures disciplinaires, mais requiert de constituer ou de reconstituer ce coussin lorsque le niveau n'est pas respecté en limitant la distribution des bénéfices selon un pourcentage variable en fonction de l'importance de l'insuffisance.

Les institutions financières sont tenues de respecter ainsi les exigences globales de fonds propres comme suit :

- Fonds propres de base de catégorie 1 A : ratio minimum de 9.25% des risques pondérés;
- Fonds propres de base de catégorie 1 : ratio minimum de 11.50% des risques pondérés;
- Total des fonds propres : ratio minimum de 14.50% des risques pondérés.

Les fonds propres de base (catégorie 1) sont constitués des fonds propres de base de catégorie 1A et des fonds propres de base additionnels de catégorie 1B.

Les fonds propres de base catégorie 1A de UNIBANK S.A. comprennent : le capital-actions net, le surplus d'apport, la réserve légale, les bénéfices du dernier exercice clos, les écarts de conversion déduction faite des immobilisations incorporelles, de l'excédent des droits d'utilisation de biens pris en location sur la dette locative afférente, des écarts d'acquisition et des impôts différés figurant à l'actif des comptes consolidés.

Les fonds propres de base additionnels de catégorie 1B comprennent les instruments financiers entièrement libérés, à durée illimitée ou à préavis minimum de 5 ans et remboursement soumis à accord préalable de la BRH, au remboursement subordonné à celui de tous les passifs à l'exception des éléments inclus dans les fonds propres de base de catégorie 1A, les intérêts minoritaires, déduction faite des instruments financiers à caractère de catégorie 1B auto détenus, des participations sous forme d'autres fonds propres de base (catégorie 1B) dans d'autres établissements, des dépassements de limites prévues dans la circulaire sur la concentration des risques de crédit, la sous-évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, à toute autre sous-évaluation de provision et toute fraction d'intérêts minoritaires excédant 12% des risques pondérés des entités consolidées concernées. UNIBANK S.A. ne détient pas de fonds propres de base additionnels de catégorie 1B.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(c) Gestion des capitaux propres (suite)

Aux 30 septembre, ces ratios étaient comme suit :

	2025	2024
Ratio actif/fonds propres (ratio maximum : 20 fois)	13.38 fois	12.81 fois
Ratio fonds propres/actifs à risque (ratio minimum 12%)	24.12%	25.03%
Ratio fonds propres de base de catégorie 1 A (ratio minimum requis : 9.25%)	22.53%	23.03%
Ratio fonds propres de base de catégorie 1 (ratio minimum requis : 11.5%)	22.53%	23.03%
Ratio total fonds propres (ratio minimum requis : 14.5%)	24.12%	25.03%

(d) Gestion des risques financiers

Parmi les risques financiers que la Banque doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidités, de crédit et de marché, incluant les risques de taux d'intérêts, de change et de juste valeur.

d1) RISQUE DE LIQUIDITÉS

Si UNIBANK S.A. ne dispose pas de liquidités suffisantes pour faire face, au moment approprié, à ses engagements et demandes de sorties de fonds, elle s'expose alors à un risque de liquidités. La gestion efficace et prudente des liquidités est un élément essentiel de la politique de la Banque pour maintenir la confiance du marché et protéger son capital.

Pour gérer ce risque, le Comité de Gestion du Bilan (Asset-Liability Management Committee - ALCO) de UNIBANK S.A. met en œuvre une politique prudente et dynamique de gestion des liquidités qui lui permet de disposer de moyens de règlements immédiatement disponibles pour répondre à ses engagements exigeant des sorties de fonds. De plus, la Banque porte une attention particulière aux échéances de dépôts et de prêts, ainsi qu'aux disponibilités et aux exigibilités de fonds, s'assurant ainsi de l'adéquation entre ses ressources et ses obligations, tout en respectant les exigences réglementaires qui s'appliquent à elle et à ses filiales.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d1) RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE)

La Banque assure une surveillance quotidienne de ses liquidités ainsi qu'une gestion dynamique de ses besoins de liquidités, tant immédiats qu'à moyen et long terme. Cette surveillance est exercée par la Trésorerie, sous la supervision du Comité de Gestion du Bilan. Ce Comité se réunit régulièrement chaque semaine, et au besoin, pour examiner la situation des réserves et liquidités de la Banque, pour prendre les décisions appropriées et apporter les amendements à la politique de gestion de la Trésorerie, au cas où il s'avérerait nécessaire de le faire.

UNIBANK S.A. respecte les normes de la Banque Centrale en matière de liquidités. Aux 30 septembre, elle maintient les réserves obligatoires exigées par la circulaire 111 (**note 3 u**).

Le profil de maturité des passifs financiers de UNIBANK S.A. par tranche d'échéance est comme suit :

30 septembre 2025

(En milliers de gourdes)	0-3 mois	3-6 mois	6 mois 1 an	Plus d'un an	Total
Dépôts: (note 15)					
Dépôts à vue	G 103,242,708	-	-	-	103,242,708
Dépôts d'épargne	82,006,747	-	-	108,158	82,114,905
Dépôts à terme	<u>9,980,086</u>	<u>6,567,686</u>	<u>2,270,994</u>	<u>62,032</u>	<u>18,880,798</u>
Total dépôts	<u>195,229,541</u>	<u>6,567,686</u>	<u>2,270,994</u>	<u>170,190</u>	<u>204,238,411</u>
Fonds empruntés (note 16)	-	-	-	1,368,880	1,368,880
Obligations locatives (note 10)	-	-	296,493	1,030,846	1,327,339
Engagements: acceptations et lettres de crédit	569,033	-	-	-	569,033
Obligations subordonnées (note 18)	1,061,342	282,554	281,117	91,484	1,716,497
Autres éléments de passif, net des impôts à payer, impôts reportés et autres taxes à payer (note 17)	<u>15,931,277</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>6,055,145</u>	<u>21,986,422</u>
	<u>17,561,652</u>	<u>282,554</u>	<u>577,610</u>	<u>8,546,355</u>	<u>26,968,171</u>
Total	G 212,791,193	6,850,240	2,848,604	8,716,545	231,206,582

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d1) RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE)

30 septembre 2024

(En milliers de gourdes)	0-3 mois	3-6 mois	6 mois -1 an	Plus d'un an	Total
Dépôts: (note 15)					
Dépôts à vue	G 91,568,811	-	-	-	91,568,811
Dépôts d'épargne	72,244,409	-	-	158,263	72,402,672
Dépôts à terme	<u>14,945,343</u>	<u>5,357,623</u>	<u>578,588</u>	<u>109,670</u>	20,991,224
Total dépôts	<u>178,758,563</u>	<u>5,357,623</u>	<u>578,588</u>	<u>267,933</u>	<u>184,962,707</u>
Fonds empruntés (note 16)					
	-	-	-	1,875,857	1,875,857
Obligations locatives (note 10)					
	-	-	280,767	595,266	876,033
Engagements: acceptations et lettres de crédit					
	553,307	-	-	-	553,307
Obligations subordonnées (note 18)					
	-	-	-	1,726,815	1,726,815
Autres éléments de passif, net des impôts à payer, impôts reportés et autres taxes à payer (note 17)					
	<u>14,790,315</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>5,571,795</u>	20,362,110
	<u>15,343,622</u>	<u>-</u>	<u>280,767</u>	<u>9,769,733</u>	<u>25,394,122</u>
Total	G 194,102,185	5,357,623	859,355	10,037,666	210,356,829

d2) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit résulte de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter partiellement ou entièrement de ses obligations financières ou contractuelles à l'endroit de la Banque.

Pour gérer ce risque, UNIBANK S.A. met en place divers mécanismes et politiques lui permettant d'assurer un suivi rigoureux et systématique de ses liquidités, de son portefeuille de placements, de son portefeuille de prêts et des autres actifs.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d2) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

Aux 30 septembre, l'exposition aux risques de crédit concerne les principaux actifs financiers suivants:

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Liquidités (note 5) :			
Dépôts à la BRH (Banque Centrale) et à la BNC	G	113,307,940	90,963,634
Dépôts dans des banques étrangères		12,001,697	10,893,613
Effets en compensation		<u>962,279</u>	<u>1,556,560</u>
		<u>126,271,916</u>	<u>103,413,807</u>
Dépôts à terme auprès de banques, net (note 6)		<u>3,579,930</u>	<u>3,727,301</u>
Titres de placements, net (note 7) :			
Placements à l'étranger, net		45,482,624	42,033,169
Placements locaux, net		<u>17,756,977</u>	<u>13,070,547</u>
		<u>63,239,601</u>	<u>55,103,716</u>
Crédit :			
Prêts, net (note 8)		46,409,609	42,767,001
Acceptations et lettres de crédit		<u>569,033</u>	<u>553,307</u>
		<u>46,978,642</u>	<u>43,320,308</u>
Autres actifs, net (note 14) :			
À recevoir – agents de transferts		782,951	743,069
Primes à recevoir – UniAssurances S.A., net		423,096	629,299
Avances – fournisseurs et autres		99,818	80,129
Autres		<u>199,424</u>	<u>262,621</u>
		1,505,289	1,715,118
Provision pour pertes de crédit attendues		<u>(78,257)</u>	<u>(77,893)</u>
		1,427,032	1,637,225
Total des actifs financiers	G	241,497,121	207,202,357

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d2) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

i. Liquidités

Les liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que la Banque considère comme adéquatement capitalisées. La viabilité financière de ces institutions est revue de manière périodique par le Comité de Gestion du Bilan. Aux 30 septembre 2025 et 2024 respectivement, 87% et 77% de ces liquidités sont gardées à la Banque Centrale en couverture de réserves obligatoires sur passifs.

Les politiques monétaires adoptées par la Banque Centrale ainsi que la Réserve Fédérale aux États-Unis ou certains autres organismes internationaux dans les territoires où le Groupe détient certains actifs ont une incidence sur les activités, les résultats et la situation financière du Groupe.

ii. Dépôts à terme auprès de banques

Les dépôts à terme auprès de banques étrangères sont considérés comme des instruments à très faible risque.

iii. Titres de placements

Le risque de placements survient lorsqu'un titre de placement perd de sa valeur en raison de résultats financiers défavorables, réels ou anticipés, de la société émettrice. Pour gérer ce risque, UNIBANK S.A. a élaboré et mis en place des politiques et procédures qui définissent clairement la nature et la qualité des titres de placement choisis.

Les principaux paramètres de la politique de la Banque sont les suivants:

- Investir dans des titres de créances négociables bien cotés de sociétés ayant un niveau élevé de liquidités, aisément disponibles, et dont le risque de perte sur capital est minime ou insignifiant;
- Investir à l'étranger dans des instruments dont la cote est exclusivement «*Investment Grade*» (AAA, AA, A, BBB) tels les Bons du Trésor Américain ou les Certificats de Dépôt émis par les banques américaines ou européennes de premier choix ou des instruments émis par les sociétés (obligations, billets de trésorerie, obligations garanties) avec un classement "investment grade";

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d2) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

iii. Titres de placements (suite)

- Investir en Haïti dans les bons BRH et les bons du Trésor Haïtien émis par la Banque de la République d'Haïti (BRH);
- S'abstenir de prendre des positions à caractère spéculatif;
- Éviter la concentration par montant, par secteur, par type d'instrument et par institution financière. En ce sens, des limites ont été établies par le Comité de Gestion du Bilan.

La Banque considère les Bons du Trésor des États-Unis et d'Agences Fédérales des États-Unis comme des placements sans risque. Pour gérer ce risque, le Groupe investit dans des instruments dont il maîtrise les mécanismes opérationnels et financiers, avec un rendement proportionnel aux risques. Les informations financières sont revues périodiquement pour évaluer la viabilité de ces placements.

Aussi, la Direction considère comme faible le risque relatif aux bons et aux obligations du Trésor Haïtien. La Direction est confiante que le Trésor Haïtien pourra honorer ses engagements dans les délais contractuels.

iv. Prêts

La politique de crédit est définie par le Conseil d'Administration. Le Comité de Crédit assure la gestion du risque de crédit. Le Comité de Crédit, constitué d'Administrateurs et d'Officiers Exécutifs faisant partie du Conseil d'Administration et de la Direction de la Banque, se réunit hebdomadairement et, au besoin, pour statuer sur les requêtes d'approbation, de renouvellement ou d'amendement des facilités de crédit. Le processus d'approbation de crédit est aussi renforcé par la mise en place, en plus de la Direction de l'Administration du Crédit, d'une unité de contrôle et d'évaluation des risques de crédit, soit la Direction des Risques de Crédit. Cette direction effectue, entre autres, la révision indépendante des dossiers de crédit, tant sur le plan de la documentation que de la qualité du risque.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d2) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

iv. Crédit (suite)

Pour la couverture des risques de crédit, la capacité de UNIBANK S.A. à faire face à des pertes éventuelles est assurée par une diversification appropriée de ses risques, par la nature des garanties du portefeuille, par l'importance de ses fonds propres et des provisions constituées pour pertes de crédit attendues sur prêts. Les garanties exigées de la clientèle constituent un facteur important de couverture des risques, une partie du portefeuille étant assortie de garanties tangibles de premier ordre.

À l'intérieur de ses politiques, la Banque respecte, aux 30 septembre 2025 et 2024, les normes prudentielles de la Banque Centrale: la Circulaire no. 87 sur la classification et l'établissement de provisions pour pertes sur prêts, la Circulaire no. 83-5 sur la concentration du crédit, restreignant, en fonction de ses fonds propres réglementaires, les montants de crédit à accorder à un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs et aux principaux secteurs de l'économie, et la Circulaire no. 97 exigeant que les prêts en devises n'excèdent pas 50% des passifs en devises.

La conjoncture politique et économique en Haïti a porté la Direction à réviser son approche de gestion du crédit en mettant l'emphase sur la gestion de qualité plutôt que sur l'expansion des encours.

Les sanctions prises à l'encontre de certains agents politiques et économiques, tel que mentionné à la **note 3 a**, ont également porté la Banque à prendre des mesures conservatoires concernant les transactions avec ces parties.

v. Autres éléments d'actif

La Banque considère comme faible le risque de non-paiement sur les autres actifs financiers.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d2) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

Répartition géographique des actifs financiers

Aux 30 septembre, la répartition par secteur géographique, sur la base de la localisation du risque ultime des actifs financiers de la Banque, est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Liquidités			
Haïti	G	114,270,219	92,520,194
Etats-Unis		11,994,505	10,728,281
Canada		7,192	161,873
Europe		<u>-</u>	<u>3,459</u>
		<u>126,271,916</u>	<u>103,413,807</u>
Dépôts à terme auprès de banques, net			
Etats-Unis		<u>3,579,930</u>	<u>3,727,301</u>
Titres de placements, net			
Haïti		<u>17,756,977</u>	<u>13,070,547</u>
Etats-Unis		45,229,852	41,783,867
Intérêts à recevoir sur titres de placements à l'étranger		<u>252,772</u>	<u>249,302</u>
		<u>45,482,624</u>	<u>42,033,169</u>
Total titres de placements, net		<u>63,239,601</u>	<u>55,103,716</u>
Crédit :			
Haïti		<u>46,978,642</u>	<u>43,320,308</u>
Autres actifs, net			
Haïti		644,081	743,069
Etats-Unis		<u>782,951</u>	<u>894,156</u>
		<u>1,427,032</u>	<u>1,637,225</u>
Total des actifs financiers	G	241,497,121	207,202,357

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d3) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché concerne les changements de prix sur le marché et inclut principalement : le risque de taux d'intérêts, le risque de change et le risque de juste valeur des actifs financiers. L'objectif du Groupe est de gérer ces risques dans des paramètres acceptables qui permettent au Groupe d'être rentable et de maximiser son retour sur investissement tout en préservant l'avoir des déposants et des actionnaires.

i. Risque de taux d'intérêts

Ce risque a trait aux incidences éventuelles des fluctuations des taux d'intérêts débiteurs ou créditeurs sur le bénéfice et par conséquent, le capital du Groupe. Il résulte de l'incapacité à ajuster promptement les taux d'intérêts débiteurs ou créditeurs de telle sorte qu'il y ait une variation négative dans la marge nette d'intérêts. Le montant du risque est fonction de l'importance et de l'évolution des variations des taux d'intérêts, de même que de l'ampleur et du profil d'échéance des instruments financiers.

En matière de gestion du risque de taux d'intérêts, la majeure partie du portefeuille de crédit de UNIBANK S.A. est placée à taux variables, permettant à l'institution d'ajuster, à sa seule discrétion, le rendement de son portefeuille de crédit à son coût des fonds. En outre, environ 37% incluant Unicarte et 41% du portefeuille de crédit a une maturité de 12 mois ou moins aux 30 septembre 2025 et 2024, ce qui permet à la Banque de minimiser le risque de transformation entre emplois et ressources, l'objectif étant de réduire l'impact défavorable d'une variation des taux d'intérêts sur les résultats et sur la situation nette du Groupe.

Les fluctuations de taux d'intérêts ont peu d'impact sur les comptes à vue (gourdes et dollars), essentiellement non porteurs d'intérêts, et les comptes d'épargne (gourdes et dollars). Ils représentent respectivement 51% et 40% au 30 septembre 2025, et 50% et 39%, au 30 septembre 2024, du portefeuille de dépôts de UNIBANK S.A., ce qui constitue respectivement 91% et 89% du total des dépôts à ces dates.

De plus, UNIBANK S.A. gère rigoureusement la situation des taux d'intérêts appliqués sur les portefeuilles suivants :

- les prêts et les dépôts provenant de la clientèle de la Banque;
- les bons du Trésor Haïtien et les bons BRH;
- les dépôts à terme auprès de banques;
- les placements locaux;
- les placements à l'étranger constitués des bons du trésor et d'obligations d'agences fédérales des États-Unis à risque faible;
- les emprunts et les obligations subordonnées.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d3) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

i. Risque de taux d'intérêts (suite)

L'adéquation des taux d'intérêts appliqués à ces portefeuilles est revue régulièrement par la Direction de UNIBANK S.A. qui détermine le positionnement approprié de la Banque en regard des mouvements anticipés des taux d'intérêts et assure la couverture de tout risque de taux.

En fin d'exercices, le profil des taux d'intérêts sur les principaux instruments financiers était comme suit :

(En milliers de gourdes)	%	2025	%	2024
Taux d'intérêts fixes :				
Actifs financiers	67%	G 82,616,727	64%	69,654,804
Passifs financiers	19%	<u>23,293,514</u>	22%	<u>25,469,930</u>
Net		<u>59,323,213</u>		<u>44,184,874</u>
Taux d'intérêts variables :				
Actifs financiers	33%	39,998,941	36%	38,731,525
Passifs financiers	81%	<u>100,584,458</u>	78%	<u>89,268,772</u>
Net		G (60,585,517)		(50,537,247)
<hr/>				
Total des actifs financiers porteurs d'intérêts	100%	122,615,668	100%	108,386,329
Total des passifs financiers porteurs d'intérêts	100%	123,877,972	100%	114,738,702
<hr/>				
Net		G (1,262,304)		(6,352,373)

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d3) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

i) Risque de taux d'intérêts (suite)

Au 30 septembre 2025, compte tenu des observations ci-dessous, la Direction estime qu'une fluctuation des taux d'intérêts n'aurait pas d'incidence importante sur les résultats du Groupe :

- Les actifs financiers à taux fixes sont constitués de 55% de titre de placements à l'étranger, 19% de prêts, 19% de Bons du Trésor – Haïti, 3% de Bons BRH et 4% de dépôts à terme auprès de banques;
- Les passifs financiers à taux fixes sont constitués de 81% de dépôts à terme dont la durée varie entre trois mois et plus d'un an, 6% de fonds empruntés, 7% d'obligations subordonnées et 6% d'obligations locatives;
- 33% des actifs financiers et 81% des passifs financiers sont à des taux variables;
- Les actifs financiers à taux variables sont constitués de 77% de prêts, 20% de fonds du marché monétaire et 3% de dépôts à un jour;
- Les passifs financiers à taux variables sont constitués de 82% de dépôts d'épargne et 18% de dépôts à vue qui sont essentiellement des dépôts épargne-chèques.

ii) Risque de change

Le risque de change résulte du non-appariement entre la valeur de l'actif détenu en une devise et celle du passif libellé dans la même devise, pouvant amener le Groupe à détenir une position longue ou une position courte, sujette aux fluctuations de la gourde par rapport au dollar américain ou à d'autres devises.

En ce qui concerne la gestion du risque de change, la politique de UNIBANK S.A. a toujours été de maintenir la position opérationnelle de change (trading position) dans des limites très étroites. En effet, la politique en place interdit de garder des positions à caractère spéculatif, la Banque vendant quotidiennement sa position opérationnelle.

La Banque a des filiales étrangères dont les actifs et passifs financiers sont détenus en dollars.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d3) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

ii) Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous présente la répartition par devises des actifs et passifs financiers consolidés de la Banque et de ses filiales tant en Haïti qu'à l'étranger aux 30 septembre :

30 septembre 2025

(En milliers de gourdes)	Gourdes	Dollars convertis en gourdes	Autres devises converties en gourdes
Liquidités	G 39,769,604	90,890,324	175,718
Dépôts à terme auprès de banques, net	-	3,579,930	-
Titres de placements, net	17,756,977	45,482,624	-
Crédit, net	16,601,876	29,807,733	-
Acceptations et lettres de crédit	-	569,033	-
Autres éléments d'actif	<u>166,209</u>	<u>1,260,823</u>	<u>-</u>
Total des actifs financiers	74,294,666	171,590,467	175,718
Dépôts	58,455,104	145,042,495	740,812
Fonds empruntés	1,368,880	-	-
Obligations locatives	1,101	1,326,238	-
Engagement-acceptations et lettres de crédit	-	569,033	-
Obligations subordonnées	-	1,716,497	-
Autres éléments de passif	<u>6,090,515</u>	<u>15,889,756</u>	<u>6,151</u>
Total des passifs financiers	65,915,600	164,544,019	746,963
Actifs, net	G 8,379,066	7,046,448	(571,245)

Pour chaque mouvement d'une gourde par rapport au dollar US, la position de change, en dollars US convertis, résulterait en un gain ou une perte de change d'environ G 54 millions selon le cas, enregistré à l'état consolidé du résultat net.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d3) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

ii) Risque de change (suite)

30 septembre 2024

(En milliers de gourdes)	Gourdes	Dollars convertis en gourdes	Autres devises converties en gourdes
Liquidités	G 34,484,565	85,710,265	168,298
Dépôts à terme auprès de banques, net	-	3,727,301	-
Titres de placements, net	13,070,547	42,033,169	-
Crédit, net	14,154,309	28,612,692	-
Acceptations et lettres de crédit	-	553,307	-
Autres éléments d'actif	<u>174,544</u>	<u>1,462,681</u>	<u>-</u>
Total des actifs financiers	61,883,965	162,099,415	168,298
Dépôts	48,492,767	136,202,499	267,441
Fonds empruntés	1,875,857	-	-
Obligations locatives	1,466	874,567	-
Engagement-acceptations et lettres de crédit	-	553,307	-
Obligations subordonnées	-	1,726,815	-
Autres éléments de passif	<u>6,355,373</u>	<u>13,994,766</u>	<u>11,971</u>
Total des passifs financiers	56,725,463	153,351,954	279,412
Actifs, net	G 5,158,502	8,747,461	(111,114)

Pour chaque mouvement d'une gourde par rapport au dollar US, la position de change, en dollars US convertis, résulterait en un gain ou une perte de change d'environ G 67 millions selon le cas, enregistré à l'état consolidé du résultat net.

Les taux de change des différentes devises par rapport à la gourde étaient comme suit :

	2025	2024
<u>Aux 30 septembre</u>		
Dollars US	130.6911	131.4767
Euros	153.2353	146.7543
<u>Taux moyens de l'exercice</u>		
Dollars US	130.6902	132.1912
Euros	144,4507	142.8953

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

d3) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

iii) Juste valeur des actifs et passifs financiers

À l'exception des titres de placements à l'étranger dont la juste valeur est divulguée à la **note 7**, la valeur comptable des actifs et passifs financiers est à peu près équivalente à leur juste valeur étant donné qu'ils portent des taux d'intérêts alignés sur les taux du marché.

(5) LIQUIDITÉS

Aux 30 septembre, les liquidités comprennent :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Encaisse	G	4,563,730	16,949,321
Dépôts à la BRH et à la BNC		113,307,940	90,963,634
Dépôts dans des banques étrangères		12,001,697	10,893,613
Effets en compensation		962,279	1,556,560
Total des liquidités	G	130,835,646	120,363,128

L'encaisse et les dépôts à la Banque de la République d'Haïti (BRH) et à la Banque Nationale de Crédit (BNC) font partie de la couverture de réserves obligatoires devant être maintenues par la Banque sur l'ensemble du passif, en accord avec les dispositions prévues à cet effet dans les circulaires de la BRH. Ces dépôts représentent 45% et 40% des actifs aux 30 septembre 2025 et 2024 et ne portent pas d'intérêts.

Aux 30 septembre 2025 et 2024, les dépôts dans des banques étrangères sont constitués de : fonds du marché monétaire rémunérés à des taux allant de 3.88% à 4.51% et de 3.90% à 5.04% respectivement, remboursables sur demande, et de comptes placés à un jour portant des taux d'intérêts moyens de 2.31% et de 3.28% respectivement. Les fonds du marché monétaire s'élevaient respectivement à G 8,085,480M (US\$ 61,867M) et à G 5,371,167M (US\$ 40,853M).

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(5) LIQUIDITÉS (SUITE)

Aux 30 septembre, la répartition des liquidités en gourdes et en devises est comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Liquidités en gourdes	G	39,769,604	34,484,565
Liquidités en devises		<u>91,066,042</u>	<u>85,878,563</u>
	G	130,835,646	120,363,128

(6) DÉPÔTS À TERME AUPRÈS DE BANQUES, NET

Les dépôts à terme auprès de banques étrangères gardés à échéance s'établissent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Dépôts à terme (a)	G	3,528,660	3,710,931
Intérêts à recevoir		<u>52,188</u>	<u>18,235</u>
		3,580,848	3,729,166
Provision pour pertes de crédit attendues (b)		(918)	(1,865)
DÉPÔTS À TERME AUPRÈS DE BANQUES, NET	G	3,579,930	3,727,301

- (a) Aux 30 septembre 2025 et 2024, les dépôts à terme auprès des banques étrangères portaient des taux d'intérêts de 1.50% à 4.10% et de 0.30% à 4.96% respectivement et avaient une durée allant de 6 à 13 mois en 2025 et 2024.

Aux 30 septembre 2025 et 2024, les dépôts à terme auprès des banques aux États-Unis incluent des montants nantis en garantie de lignes de crédit totalisant G 3,528,660M (\$US 27,000M) et G 3,549,871M (\$US 27,000M) respectivement. Il n'y a pas de tirages sur ces lignes de crédit aux 30 septembre 2025 et 2024.

- (b) La provision pour pertes de crédit attendues a ainsi évolué :

Phase 1			
(En milliers de gourdes)		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	1,865	148
(Reprise) dotation de l'exercice (note 20)		(936)	1,720
Effet de change		(11)	(3)
Solde à la fin de l'exercice	G	918	1,865

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(7) TITRES DE PLACEMENTS, NET

Aux 30 septembre, les placements sont répartis comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Placements à l'étranger au coût amorti, net (a)	G	45,229,852	41,783,867
Bons du Trésor – Haïti, net (b)		15,256,977	9,925,890
Bons-BRH, net (c)		2,500,000	3,144,657
Autres (d)		4,545	4,572
Total placements		62,991,374	54,858,986
Intérêts à recevoir		<u>252,772</u>	<u>249,302</u>
Total placements et intérêts à recevoir		63,244,146	55,108,288
Instrument de capitaux propres – société locale (e)		120,302	120,302
TOTAL TITRES DE PLACEMENTS, NET	G	63,364,448	55,228,590

À l'exception des instruments de capitaux propres, classés au **Niveau 3**, les titres de placements sont classés au **Niveau 1** en accord avec IFRS 13.

(a) Les placements à l'étranger au coût amorti, net se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Bons du Trésor des États-Unis			
Coût amorti	G	45,231,470	41,784,174
Durée moyenne d'échéance		40 mois	24 mois
Rendement moyen		4.13%	4.38%
TOTAL PLACEMENTS AU COÛT AMORTI	G	45,231,470	41,784,174
Provision pour pertes de crédit attendues (i)		(1,618)	(307)
TOTAL PLACEMENTS AU COÛT AMORTI, NET		45,229,852	41,783,867
JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS		45,539,429	42,131,388
Plus-value non comptabilisée sur placements	G	307,959	347,214

Aux 30 septembre 2025 et 2024, les titres de placements à l'étranger incluent des montants nantis en garantie de lignes de crédit totalisant G 45,741,885M (US\$ 300,000M) et G 40,839,207M (US\$ 313,000M) respectivement. Il n'y a pas de tirages sur ces lignes de crédit aux 30 septembre 2025 et 2024.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(7) TITRES DE PLACEMENTS, NET (SUITE)

- (i) La provision pour pertes de crédit attendues sur les placements à l'étranger au coût amorti a ainsi évolué :

		Phase I	
(En milliers de gourdes)		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	307	325
Dotations (reprise) de l'exercice (note 20)		1,313	(11)
Effet de change		(2)	(7)
Solde à la fin de l'exercice	G	1,618	307

- (b) Les Bons du Trésor – Haïti, net au coût amorti se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Bons du Trésor	G	15,694,650	10,198,000
Intérêts perçus d'avance		(419,228)	(260,160)
Bons du Trésor		15,275,422	9,937,840
Provision pour pertes de crédit attendues (i)		(18,445)	(11,950)
Bons du Trésor, net	G	15,256,977	9,925,890
Taux		11.75%, 12.00% et 12.39%	11.75%, 12.00% et 12.39%
Terme		91, 182 et 364 jours	91, 182 et 364 jours

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(7) TITRES DE PLACEMENTS, NET (SUITE)

(i) La provision pour pertes de crédit attendues sur les bons du Trésor a ainsi évolué :

		Phase I	
(En milliers de gourdes)		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	11,950	5,500
Dotation de l'exercice (note 20)		6,495	6,450
Solde à la fin de l'exercice	G	18,445	11,950

(c) Les Bons BRH, net se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Bons BRH	G	2,500,000	3,150,000
Intérêts perçus d'avance		-	(5,343)
Bons BRH, net	G	2,500,000	3,144,657
Taux moyen		7.15%	7.44%
Terme		7 jours	7 et 28 jours

(d) En juillet 2021, une participation de 5 actions de la compagnie privée Society Worldwide Interbank Financial Telecommunication (SWIFT), basée en Belgique, a été allouée à la Banque qui en a fait l'acquisition en fonction des règlements d'opération de cette société de services. Ces actions ne sont pas négociées sur le marché boursier. Elles sont enregistrées au coût amorti.

(e) Un instrument de capitaux propres d'une société locale est comptabilisé, net d'impôts reportés de G 12,857M (note 17 b). Cet instrument est couvert par une réserve à 100% constituée à partir des bénéfices non répartis sur recommandation de la BRH.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET

Aux 30 septembre, les prêts se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Prêts aux entreprises	G	24,275,300	22,178,641
Avances en comptes courants		8,837,783	8,809,628
Prêts hypothécaires		2,691,560	2,559,360
Prêts sur cartes de crédit		1,343,884	1,386,731
Prêts aux particuliers		638,224	937,921
Prêts hypothécaires – logement 5 Étoiles (a)		493,536	640,325
Prêts aux employés		451,393	386,224
Prêts aux entreprises d'exportation (b)		139,224	176,351
Prêts restructurés – autres catégories (c)		<u>3,608,095</u>	<u>2,777,585</u>
		<u>42,478,999</u>	<u>39,852,766</u>
Prêts aux micro-entreprises		4,267,312	3,363,013
Prêts restructurés – micro-entreprises		<u>395,583</u>	<u>125,964</u>
		<u>4,662,895</u>	<u>3,488,977</u>
Prêts arriérés – 90 jours et plus – autres catégories		232,868	323,435
Prêts arriérés – 31 jours et plus – micro-entreprises		<u>258,461</u>	<u>210,035</u>
		491,329	533,470
Total prêts		47,633,223	43,875,213
Intérêts à recevoir		225,922	188,552
TOTAL PRÊTS ET INTÉRÊTS À RECEVOIR		47,859,145	44,063,765
Provision pour pertes de crédit attendues		(1,449,536)	(1,296,764)
TOTAL PRÊTS, NET	G	46,409,609	42,767,001

Aux 30 septembre 2025 et 2024, les prêts en moratoire sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Autres catégories de prêts	G	5,203,095	10,153,873
Prêts micro-entreprises		292,056	651,695
	G	5,495,151	10,805,568

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

- (a) Dans le cadre d'un protocole d'accord signé en date du 11 décembre 2014, la Banque de la République d'Haïti (BRH) s'est engagée à appuyer financièrement le secteur du logement résidentiel à travers un programme de crédit au logement (Logement 5 Étoiles selon l'appellation de ce programme à Unibank) visant à accorder des prêts hypothécaires au logement en gourdes, à la classe moyenne sensiblement affectée par le séisme du 12 janvier 2010. Le taux d'intérêts de ces prêts ne peut dépasser 10% l'an et est fixe pour une durée de 10 ans, à compter de l'octroi du prêt. Passé ce délai, le taux d'intérêts est variable. La durée de ces prêts au logement ne peut excéder 30 ans.

Au cas où UNIBANK aurait puisé de ses réserves excédentaires, la BRH s'engage à lui avancer des fonds sur une période de 30 ans à un taux d'intérêts annuel compris dans une fourchette de 1% à 3%.

Les avances consenties par la BRH relatives à ce programme totalisent G 787,068M et G 1,172,953M aux 30 septembre 2025 et 2024, respectivement, à un taux d'intérêt annuel compris dans une fourchette de 1% à 3% sur 10 ans (**note 16 a (i)**).

La BRH autorise les banques à ne pas constituer de réserves obligatoires sur les fonds en gourdes qui seront utilisés pour ce programme de crédit au logement assujetti à 50% du plafond sectoriel.

Le protocole ne garantit pas les risques de crédit et de contrepartie.

- (b) Dans le cadre d'un protocole d'accord signé en date du 12 avril 2019, la Banque de la République s'est engagée à supporter des facilitations de crédit en faveur des entreprises de production tournées vers l'exportation. Le taux d'intérêt de ces prêts ne pourra dépasser 6% l'an fixe pendant la durée des prêts octroyés sur une période n'excédant pas 10 ans. Afin de supporter cette initiative, la BRH s'engage à avancer des fonds à la Banque à un taux d'intérêt annuel fixe compris entre 1% et 2% sur 10 ans. Les soldes des avances consenties dans le cadre de ce programme sont reportés à la **note 16 a (ii)**.
- (c) Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, pour les prêts avec report de paiement, comme pour l'ensemble du portefeuille, la Direction a procédé à une évaluation de risques afin de tenir compte de renseignements raisonnables et probants pouvant entraîner des répercussions économiques et/ou résulter en une probabilité de défaut plus élevée. Les pertes de crédit ont été affectées en conséquence.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

Aux 30 septembre, les soldes des prêts et intérêts à recevoir, net en différentes monnaies se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)	2025	2024
Prêts et intérêts, net en dollars US	G 29,807,733	28,612,692
Prêts et intérêts, net en gourdes	16,601,876	14,154,309
	G 46,409,609	42,767,001

Les taux de rendement moyens sur les principales catégories de prêts se présentent comme suit :

	2025	2024
En dollars US :		
Prêts aux entreprises et avances en comptes courants	7.99%	8.93%
Prêts hypothécaires	8.40%	9.09%
Prêts restructurés	8.19%	13.78%
En gourdes :		
Prêts aux entreprises et avances en comptes courants	14.01%	13.92%
Prêts hypothécaires	14.69%	14.44%
Cartes de crédit	32.40%	32.80%
Micro-entreprises	44.27%	32.16%
Prêts restructurés	14.56%	17.41%
Prêts aux employés	6.31%	6.38%

À l'exception des crédits de trésorerie inclus dans les prêts aux entreprises, représentant G 862,019M et G 939,562M aux 30 septembre 2025 et 2024 dont l'échéance n'excède pas 12 mois en général, et des prêts hypothécaires qui sont accordés pour une durée moyenne de 15 ans, les prêts sont généralement remboursables sur demande.

Les prêts aux Membres du Conseil d'Administration de la Banque et à leurs sociétés associées s'élèvent à G 3,395,408M et G 3,414,282M aux 30 septembre 2025 et 2024, respectivement. Ces prêts portent des taux d'intérêts moyens d'environ 12.69% et 12.08% pour les prêts en gourdes, et 7.03% et 7.13% pour les prêts en dollars US, en 2025 et 2024 respectivement.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

Au 30 septembre 2025, la catégorisation du portefeuille par tranche d'âge, hormis les prêts aux micro-entreprises, est comme suit :

30 septembre 2025

(En milliers de gourdes)		Courants	30-60 jours	61- 89 jours	Total
Prêts aux entreprises	G	24,337,544	76,777	203	24,414,524
Prêts sur cartes de crédit		1,261,433	52,506	29,945	1,343,884
Avances en comptes courants		8,784,776	53,007	-	8,837,783
Autres catégories de prêts		<u>7,713,941</u>	<u>113,220</u>	<u>55,647</u>	<u>7,882,808</u>
	G	42,097,694	295,510	85,795	42,478,999

Prêts arriérés de 90 jours et plus

(En milliers de gourdes)		90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
Prêts aux entreprises	G	-	-	21,456	21,456
Prêts sur cartes de crédit		16,040	2,748	15,514	34,302
Avances en comptes courants		-	-	354	354
Autres catégories de prêts		<u>1,673</u>	<u>85,082</u>	<u>90,001</u>	<u>176,756</u>
	G	17,713	87,830	127,325	232,868

La catégorisation de portefeuille de prêts aux micro-entreprises est comme suit :

30 septembre 2025

(En milliers de gourdes)		Courants	30-60 jours	61-90 jours	91-180 jours	Total
Prêts aux micro-entreprises	G	4,267,311	-	-	-	4,267,311
Prêts restructurés - micro- entreprises		<u>333,259</u>	<u>18,852</u>	<u>43,473</u>	-	<u>395,584</u>
		4,600,570	18,852	43,473	-	4,662,895
Prêts arriérés 31 jours et plus – micro-entreprises		-	<u>40,826</u>	<u>41,995</u>	<u>175,640</u>	<u>258,461</u>
	G	4,600,570	59,678	85,468	175,640	4,921,356

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

Au 30 septembre 2024, la catégorisation du portefeuille par tranche d'âge, hormis les prêts aux micro-entreprises, est comme suit :

30 septembre 2024

(En milliers de gourdes)		Courants	30-60 jours	61-89 jours	Total
Prêts aux entreprises	G	22,109,147	61,779	7,715	22,178,641
Prêts sur cartes de crédit		1,283,110	66,964	36,657	1,386,731
Avances en comptes courants		8,809,002	626	-	8,809,628
Autres catégories de prêts		<u>7,064,730</u>	<u>294,282</u>	<u>118,754</u>	<u>7,477,766</u>
	G	39,265,989	423,651	163,126	39,852,766

Prêts arriérés de 90 jours et plus

(En milliers de gourdes)		90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
Prêts aux entreprises	G	-	62,315	17,083	79,398
Prêts sur cartes de crédit		55,257	27,877	7,344	90,478
Avances en comptes courants		-	-	356	356
Autres catégories de prêts		<u>26,927</u>	<u>68,764</u>	<u>57,512</u>	<u>153,203</u>
	G	82,184	158,956	82,295	323,435

La catégorisation du portefeuille de prêts aux micro-entreprises est comme suit :

30 septembre 2024

(En milliers de gourdes)		Courants	30-60 jours	61-90 jours	91-180 jours	Total
Prêts aux micro-entreprises	G	3,363,013	-	-	-	3,363,013
Prêts restructurés - micro- entreprises		<u>100,580</u>	<u>-</u>	<u>3,322</u>	<u>22,062</u>	<u>125,964</u>
		3,463,593	-	3,322	22,062	3,488,977
Prêts arriérés 31 jours et plus – micro-entreprises		<u>-</u>	<u>51,922</u>	<u>29,293</u>	<u>128,820</u>	<u>210,035</u>
	G	3,463,593	51,922	32,615	150,882	3,699,012

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

Aux 30 septembre, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes :

30 septembre 2025

(En milliers de gourdes)		Hypothèques	Nantissements en espèces (note 15)	Autres (a)
Prêts courants	G	27,942,640	4,965,848	121,504
Prêts arriérés – 90 jours et plus		320,452	-	-
	G	28,263,092	4,965,848	121,504

30 septembre 2024

(En milliers de gourdes)		Hypothèques	Nantissements en espèces (note 15)	Autres (a)
Prêts courants	G	25,904,536	5,054,933	841,673
Prêts arriérés – 90 jours et plus		242,737	-	-
	G	26,147,273	5,054,933	841,673

(a) Les autres garanties sont constituées de lettres de garantie à l'étranger et locales, de bons de Trésorerie et de nantissements d'actions.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

La provision pour pertes de crédit attendues sur prêts pour **l'ensemble du portefeuille de prêts** a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	1,296,764	1,435,205
Dotations aux pertes de crédit (note 20)		688,299	1,120,243
Effet de change		(3,715)	(11,439)
Radiations (i)		(531,812)	(1,247,245)
Solde à la fin de l'exercice	G	1,449,536	1,296,764

(i) Les radiations par catégories au cours des exercices 2025 et 2024 sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Micro – entreprises	G	430,661	585,441
Crédit agricole (note 16 a ii)		-	346,429
Cartes de crédit		84,562	162,411
Prêts aux entreprises		-	123,174
Prêts hypothécaires		1,758	-
Prêts à la consommation		14,831	29,790
Solde à la fin de l'exercice	G	531,812	1,247,245

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

Les variations du portefeuille et de la provision par phase pour l'ensemble du portefeuille de prêts ont évolué comme suit :

		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
(En milliers de gourdes)		Phase 1	Phase 2	Phase 3 (a)	
Solde au 30 septembre 2023, net	G	44,055,733	5,424,312	1,636,941	51,116,986
Variation de l'exercice 2024 :					
Prêts et intérêts à recevoir		(15,801,438)	3,707,238	3,605,774	(8,488,426)
Provision pour pertes de crédit attendues		<u>168,077</u>	<u>(34,867)</u>	<u>5,231</u>	<u>138,441</u>
		(15,633,361)	3,672,371	3,611,005	(8,349,985)
Prêts et intérêts à recevoir au 30 septembre 2024		28,708,553	9,208,463	6,146,749	44,063,765
Provision pour pertes de crédit attendues		(286,181)	(111,780)	(898,803)	(1,296,764)
Solde au 30 septembre 2024, net	G	28,422,372	9,096,683	5,247,946	42,767,001
Variation de l'exercice 2025:					
Prêts et intérêts à recevoir au 30 septembre 2025		446,640	264,872	3,083,868	3,795,380
Provision pour pertes de crédit attendues		<u>3,009</u>	<u>4,366</u>	<u>(160,147)</u>	<u>(152,772)</u>
		449,649	269,238	2,923,721	3,642,608
Prêts et intérêts à recevoir		29,155,193	9,473,335	9,230,617	47,859,145
Provision pour pertes de crédit attendues		(283,172)	(107,414)	(1,058,950)	(1,449,536)
Solde au 30 septembre 2025, net	G	28,872,021	9,365,921	8,171,667	46,409,609

(a) Aux 30 septembre 2025 et 2024, les prêts et intérêts à défaut comprennent :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Prêts arriérés – 31 jours et plus – micro – entreprises	G	258,461	210,035
Prêts arriérés – 90 jours et plus – autres catégories de prêts		232,868	323,435
Autres prêts (i)		8,619,408	<u>5,528,719</u>
		9,110,737	6,062,189
Intérêts à recevoir		119,880	84,560
	G	9,230,617	6,146,749

(i) Les autres prêts sont classifiés à la phase 3 comme prêts à défaut nécessitant des provisions plus importantes, selon l'appréciation de la Direction, en fonction des critères décrits à la note 3 a.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

Aux 30 septembre 2025 et 2024, la provision pour pertes de crédit sur l'ensemble du portefeuille, et requise selon les prescrits de la circulaire 87 de la Banque Centrale, totalise G 1,616,728M et G 1,302,335M respectivement. Cette provision est couverte comme suit au niveau de la Banque :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Provision pour pertes de crédit attendues – autres catégories de prêts	G	1,043,299	921,113
Provision pour pertes de crédit attendues – micro – entreprises		346,315	245,180
Provision pour pertes de crédit attendues - cartes de crédit		59,922	130,471
Réserve générale		179,004	<u>129,231</u>
	G	1,628,540	1,425,995

La provision pour pertes de crédit attendues sur prêts pour le **Microcrédit** a évolué comme suit :

		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	245,180	221,443
Dotation aux pertes de crédit		531,796	609,178
Radiations		(430,661)	(585,441)
Solde à la fin de l'exercice	G	346,315	245,180

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

Les variations du portefeuille et la provision par phase pour le **Microcrédit** sont comme suit :

(En milliers de gourdes)	Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde au 30 septembre 2023	G 3,795,201	220,204	120,222	4,135,627
Variation de l'exercice 2024 :				
Prêts et intérêts à recevoir	(713,379)	71,671	76,055	(565,653)
Provision pour pertes de crédit attendues	<u>13,116</u>	<u>97</u>	<u>(36,950)</u>	<u>(23,737)</u>
	(700,263)	71,768	39,105	(589,390)
Prêts et intérêts à recevoir au				
30 septembre 2024	3,124,395	294,828	372,194	3,791,417
Provision pour pertes de crédit attendues	(29,457)	(2,856)	(212,867)	(245,180)
Solde au 30 septembre 2024	G 3,094,938	291,972	159,327	3,546,237
Variation de l'exercice 2025 :				
Prêts et intérêts à recevoir	1,029,844	(111,913)	327,209	1,245,140
Provision pour pertes de crédit attendues	<u>(10,053)</u>	<u>790</u>	<u>(91,872)</u>	<u>(101,135)</u>
	1,019,791	(111,123)	235,337	1,144,005
Prêts et intérêts à recevoir au				
30 septembre 2025	4,154,239	182,915	699,403	5,036,557
Provision pour pertes de crédit attendues	(39,510)	(2,066)	(304,739)	(346,315)
Solde au 30 septembre 2025	G 4,114,729	180,849	394,664	4,690,242

Au 30 septembre 2025, la provision pour perte de crédit attendue sur prêts Microcrédit requise selon les prescrits de la circulaire 87 de la Banque Centrale est présentée sur une base consolidée avec celle des autres catégories de prêts.

Jusqu'au 30 septembre 2024, la provision pour pertes de crédit attendues sur prêts pour le Microcrédit, requise selon les prescrits de la circulaire 87 de la Banque Centrale, totalisait G 374,411M respectivement. Cette provision était couverte comme suit au niveau de la Banque :

(En milliers de gourdes)		2024
Provision pour pertes de crédit attendues	G	245,180
Réserve générale		<u>129,231</u>
	G	374,411

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

La provision pour pertes de crédit attendues sur prêts pour **les cartes de crédit** a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	130,471	117,521
Dotation aux pertes de crédit		14,013	175,361
Radiations		(84,562)	(162,411)
Solde à la fin de l'exercice	G	59,922	130,471

Les variations du portefeuille et de la provision par phase pour les cartes de crédit sont comme suit :

(En milliers de gourdes)	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
	Phase 1	Phase 2	Phase 3		
Solde au 30 septembre 2023	G 1,403,943	104,841	93	1,508,877	
Variation de l'exercice 2024 :					
Prêts et intérêts à recevoir	(132,880)	(10,471)	1,146	(142,205)	
Provision pour pertes de crédit attendues	1,616	(13,327)	(1,239)	(12,950)	
	(131,264)	(23,798)	(93)	(155,155)	
Prêts et intérêts à recevoir au 30 septembre 2024	1,290,092	103,622	90,479	1,484,193	
Provision pour pertes de crédit attendues	(17,413)	(22,579)	(90,479)	(130,471)	
Solde au 30 septembre 2024	G 1,272,679	81,043	-	1,353,722	
Variation de l'exercice 2025 :					
Prêts et intérêts à recevoir	(20,622)	(21,171)	(56,177)	(97,970)	
Provision pour pertes de crédit attendues	176	14,196	56,177	70,549	
	(20,446)	(6,975)	-	(27,421)	
Prêts et intérêts à recevoir au 30 septembre 2025	1,269,470	82,451	34,302	1,386,223	
Provision pour pertes de crédit attendues	(17,237)	(8,383)	(34,302)	(59,922)	
Solde au 30 septembre 2025	G 1,252,233	74,068	-	1,326,301	

Aux 30 septembre 2025 et 2024, la provision pour pertes de crédit attendues sur prêts pour les **cartes de crédit**, requise selon les prescrits de la circulaire 87 de la Banque Centrale, totalise G 51,415M et G 128,121M respectivement. Elle est couverte au niveau de la Banque par la provision pour pertes de crédit attendues de G 59,922M et G 130,471M.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(8) PRÊTS, NET (SUITE)

La provision pour pertes de crédit attendues sur prêts pour les **autres catégories de prêts** a évolué comme suit :

		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	921,113	1,096,241
Dotation (reprise) aux pertes de crédit		142,490	335,704
Effet de change		(3,715)	(11,439)
Radiations		(16,589)	(499,393)
Solde à la fin de l'exercice	G	1,043,299	921,113

Les variations du portefeuille et de la provision par phase pour les autres catégories de prêts sont comme suit :

(En milliers de gourdes)	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
	Phase 1	Phase 2	Phase 3		
Solde au 30 septembre 2023	G 38,856,590	5,099,267	1,516,626	45,472,483	
Variation de l'exercice 2024 :					
Prêts et intérêts à recevoir	(14,955,180)	3,646,038	3,528,573	(7,780,569)	
Provision pour pertes de crédit attendues	<u>153,345</u>	<u>(21,637)</u>	<u>43,420</u>	<u>175,128</u>	
	(14,801,835)	3,624,401	3,571,993	(7,605,441)	
Prêts et intérêts à recevoir au 30 septembre 2024	24,294,066	8,810,013	5,684,076	38,788,155	
Provision pour pertes de crédit attendues	(239,311)	(86,345)	(595,457)	(921,113)	
Solde au 30 septembre 2024	G 24,054,755	8,723,668	5,088,619	37,867,042	
Variation de l'exercice 2025 :					
Prêts et intérêts à recevoir	(562,583)	397,956	2,812,836	2,648,209	
Provision pour pertes de crédit attendues	<u>12,886</u>	<u>(10,620)</u>	<u>(124,452)</u>	<u>(122,186)</u>	
	(549,697)	387,336	2,688,384	2,526,023	
Prêts et intérêts à recevoir au 30 septembre 2025	23,731,483	9,207,969	8,496,912	41,436,364	
Provision pour pertes de crédit attendues	(226,425)	(96,965)	(719,909)	(1,043,299)	
Solde au 30 septembre 2025	G 23,505,058	9,111,004	7,777,003	40,393,065	

Aux 30 septembre 2025 et 2024, la provision pour pertes sur prêts pour les autres catégories de prêts incluant les prêts micro-crédit en 2025, requise selon les prescrits de la circulaire 87 de la Banque Centrale, totalise G 1,565,313M et G 799,803M. Cette provision est couverte comme suit au niveau de la Banque :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Provision pour pertes de crédit attendues -Autres catégories de prêts	G	1,043,299	921,113
Provision pour pertes de crédit attendues – Prêts Micro crédit		346,315	-
Réserve générale		179,004	-
Total provision requise selon circulaire 87	G	1,568,618	921,113

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(9) IMMOBILISATIONS, NET

Les immobilisations, au coût, ont ainsi évolué au cours de l'exercice :

Coût

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/24	Acquisitions	Transferts	Dispositions	Pillages/ émeutes (a)	Solde au 30/09/25
Terrains	G	554,459	68,469	-	-	-	622,928
Immeubles		1,604,984	141,092	-	(65,329)	-	1,680,747
Mobilier et équipements		1,161,977	84,659	46,665	(70,939)	(17,576)	1,204,786
Équipements informatiques		329,973	32,159	(121,411)	(6,258)	-	234,463
Améliorations locatives		828,361	2,726	(38,382)	(47,132)	(24,786)	720,787
Véhicules		1,197,551	266,070	(121,581)	(20,982)	(11,153)	1,309,905
Investissements en cours		664,308	629,945	(303,219)	(5,696)	-	985,338
Biens complètement amortis		3,457,136	-	537,928	(457,417)	(76,477)	3,461,170
	G	9,798,749	1,225,120	-	(673,753)	(129,992)	10,220,124

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice :

Amortissement cumulé

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/24	Amortissement	Transferts	Dispositions	Pillages/ émeutes (a)	Solde au 30/09/25
Immeubles	G	340,652	54,561	-	(544)	-	394,669
Mobilier et équipements		532,958	201,982	(164,755)	(40,919)	(13,277)	515,989
Équipements informatiques		142,622	105,929	(83,814)	(5,780)	-	158,957
Améliorations locatives		440,230	142,042	(167,778)	(42,939)	(22,683)	348,872
Véhicules		566,621	334,777	(121,581)	(11,269)	(5,518)	763,030
Biens complètement amortis		3,457,136	-	537,928	(457,417)	(76,477)	3,461,170
	G	5,480,219	839,291	-	(558,868)	(117,955)	5,642,687
Immobilisations, net	G	4,318,530			(114,885)	(12,037)	4,577,437
Provision pillages et émeutes (a)	G						(3,783)
Immobilisations, net, de la provision	G						4,573,654

(a) Les pertes nettes sur immobilisations enregistrées lors des pillages et émeutes survenus au 30 septembre 2025 et 2024 sont de G 12,037M et G 30,503M, respectivement (**note 26**).

La Banque a dû radier au résultat de l'exercice la valeur comptable d'immobilisations perdues lors des émeutes de mars 2024 et des actes de vandalisme en 2025. Des liquidités ont également été emportées (**note 26**).

Une provision de G 3,783M a été constituée pour les immobilisations des sites où un constat n'a pas pu être réalisé (**note 26**).

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(10) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET/OBLIGATIONS LOCATIVES

La note suivante reflète l'information financière pour les contrats liant le Groupe à titre de preneur. Le Groupe n'est pas bailleur.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation ont ainsi évolué :

Coût

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	2,484,340	2,412,061
Ajouts		203,387	8,633
Modifications de contrats		677,484	93,514
Résiliations anticipées		(70,539)	(29,868)
Fermeture à terme		(1,027,255)	
Solde à la fin de l'exercice	G	2,267,417	2,484,340

Amortissement cumulé

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	1,638,042	1,322,815
Amortissement		329,902	320,460
Résiliations anticipées		-	(5,233)
Fermeture à terme		(1,027,255)	-
Solde à la fin de l'exercice	G	940,689	1,638,042
Actifs au titre de droits d'utilisation, net	G	1,326,728	846,298

(à suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(10) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET/OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)

Les obligations locatives ont ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)	USD			
		CONVERTI	HTG	TOTAL
Solde au 30 septembre 2023	G	1,168,012	2,081	1,170,093
Ajouts		8,633	-	8,633
Modifications aux contrats		93,514	-	93,514
Résiliations anticipées		(28,747)	-	(28,747)
Intérêts sur obligations locatives		54,470	352	54,822
Paiements de loyers		(396,161)	(967)	(397,128)
Effet de change sur les contrats en dollars US		(25,154)	-	(25,154)
Solde au 30 septembre 2024	G	874,567	1,466	876,033
Ajouts		203,387	-	203,387
Modifications aux contrats		670,173	(157)	670,016
Résiliations anticipées		(70,539)	-	(70,539)
Intérêts sur obligations locatives		34,783	117	34,900
Paiements de loyers		(367,407)	(325)	(367,732)
Effet de change sur les contrats en dollars US		(18,726)	-	(18,726)
Solde au 30 septembre 2025	G	1,326,238	1,101	1,327,339
Portion à court terme		295,945	548	296,493
Portion à long terme		1,030,293	553	1,030,846
Total	G	1,326,238	1,101	1,327,339

Obligations locatives

Les paiements contractuels non actualisés à effectuer au titre des obligations locatives se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)	USD			
		CONVERTI	HTG	Total
Moins d'1 an	G	481,009	150	481,159
Entre 1 an et 2 ans		238,951	792	239,743
Entre 2 ans et 5 ans		419,684	450	420,134
Plus de 5 ans		162,325	-	162,325
Total	G	1,301,969	1,392	1,303,361

(à suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(10) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET/OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)

Les charges relatives aux contrats de location comptabilisées à l'état consolidé du résultat net sont comme suit :

2025

(En milliers de gourdes)		Contrats locaux	Filiale étrangère	Total
Intérêts sur obligations locatives	G	34,900	-	34,900
Amortissement - actifs au titre de droits d'utilisation		329,902	-	329,902
Total	G	364,802	-	364,802

2024

(En milliers de gourdes)		Contrats locaux	Filiale étrangère	Total
Intérêts sur obligations locatives	G	54,822	-	54,822
Amortissement - actifs au titre de droits d'utilisation		319,410	1,050	320,460
Total	G	374,232	1,050	375,282

En 2025 et 2024, les dépenses fiscales de l'exercice relatives à ces contrats de location localement sont respectivement de G377,832M et G 403,099M d'où des écarts de (7,885M) et (G 23,921M), résultant en des impôts reportés de G (2,365M) et G (7,176M), respectivement (**note 14a**).

Aux 30 septembre 2025 et 2024, les obligations locatives liées aux sociétés apparentées aux Membres du Conseil totalisaient G 54,349M et G 85,161M respectivement.

(à suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(11) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, NET

Les immobilisations incorporelles ont ainsi évolué au cours de l'exercice :

Coût

(En milliers de gourdes)	Solde au 30/09/24	Acquisitions	Transferts	Dispositions	Solde au 30/09/25
Logiciels informatiques	108,849	52,644	(46,602)	-	114,891
Investissement en cours	67,001	-	-	-	67,001
Biens complètement amortis	<u>221,556</u>	<u>-</u>	<u>46,602</u>	<u>(74,509)</u>	193,649
G	397,406	52,644	-	(74,509)	375,541

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice :

Amortissement cumulé

(En milliers de gourdes)	Solde au 30/09/24	Amortissement	Transferts	Dispositions	Solde au 30/09/25
Logiciels informatiques	G 64,198	57,203	(46,602)	-	74,799
Biens complètement amortis	<u>221,556</u>	<u>-</u>	<u>46,602</u>	<u>(74,509)</u>	193,649
	285,754	57,203	-	(74,509)	268,448
Immobilisations incorporelles, net	G 111,652				107,093

(à suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(12) PLACEMENTS IMMOBILIERS, NET

Les placements immobiliers ont ainsi évolué :

Coût

(En milliers de gourdes)	Solde au 30/09/24	Ajouts	Solde au 30/09/25
Terrains	G 55,588	-	55,588
Bâtisses	<u>13,163</u>	<u>-</u>	<u>13,163</u>
	G 68,751	-	68,751

Amortissement cumulé

(En milliers de gourdes)	Solde au 30/09/24	Amortissement	Solde au 30/09/25
Bâtisses	G 726	658	1,384
Solde net	G 68,025		67,367

Les ventes ont résulté en un gain de G 38,274M en 2024 reflété aux autres revenus.

Les bâtisses sont amorties sur une base linéaire au taux de 5% et sont couvertes par une réserve pour perte de valeur de 20% annuellement sur placements immobiliers selon les prescrits de la Banque Centrale. Cette réserve est couverte comme suit :

(En milliers de gourdes)	2025	2024
Réserve pour perte de valeur sur placements immobiliers (a)	G 21,874	8,782
Amortissement cumulé (b)	1,384	726
	G 23,258	9,508

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(12) PLACEMENTS IMMOBILIERS, NET (SUITE)

La réserve pour perte de valeur et l'amortissement cumulé ont ainsi évolué :

(a) Réserve pour perte de valeur

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	8,782	29,347
Ajout de l'exercice		13,092	8,401
Virement en BNR des réserves sur les propriétés vendues en cours d'exercice		-	(28,966)
Solde à la fin de l'exercice	G	21,874	8,782

(b) Amortissement cumulé

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	726	16,615
Dispositions		-	(16,488)
Amortissement de l'exercice		658	599
Solde à la fin de l'exercice	G	1,384	726

(13) PROPRIÉTÉS DÉTENUES POUR REVENTE

Les propriétés détenues pour revente ont ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	208,833	62,670
Transfert à placements immobiliers		-	(62,670)
Nouvelles adjudications		99,761	208,833
Solde à la fin de l'exercice	G	308,594	208,833

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(13) PROPRIÉTÉS DÉTENUES POUR REVENTE (SUITE)

Le 3 décembre 2013, la Banque de la République d'Haïti (BRH) a émis une note interprétative de l'application de la provision annuelle de 20% sur les biens adjugés ou reçus en dation de paiement, requise par la Loi du 20 juillet 2012, portant sur les banques et les autres institutions financières, en son article 189. La réserve requise a été appliquée à partir de décembre 2015 et est reflétée au poste «Réserve - perte de valeur sur placements immobiliers» à l'avoir des actionnaires. Conformément aux exigences de la Loi, cette réserve est constituée à compter de la fin de la deuxième année suivant l'adjudication ou la repossession d'un bien. Aux 30 septembre 2025 et 2024, les propriétés détenues pour revente correspondent à des propriétés nouvellement adjugées, sur lesquelles la réserve sera constituée à l'échéance d'un délai de deux ans.

(14) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET

Aux 30 septembre, les autres éléments d'actif, net sont :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Frais payés d'avance	G	1,633,659	1,356,508
À recevoir – agents de transferts, net		782,951	743,069
Primes à recevoir de clients (UniAssurances S.A.), net		423,096	629,299
Avances – fournisseurs et autres		99,818	80,129
Impôts reportés débiteurs (a)		45,330	47,695
Impôts sur le revenu et autres taxes payées d'avance		11,944	27,787
Avances aux dirigeants et aux cadres (b)		1,754	3,203
Autres		199,424	262,621
		3,197,976	3,150,311
Provision pour pertes de crédit attendues (c)		(78,257)	(77,893)
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET	G	3,119,719	3,072,418

(a) Les impôts reportés débiteurs représentent le surplus d'impôt versé au fisc sur la base des contrats de location simples par rapport à l'impôt sur la base de IFRS 16. Ils ont évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	47,695	54,871
Impôt reporté de l'exercice (notes 10 et 22)		(2,365)	(7,176)
	G	45,330	47,695

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(14) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET (SUITE)

(b) Les avances aux dirigeants et aux cadres ne portent pas d'intérêts et sont amorties contractuellement sur une période de cinq ans.

(c) La provision pour pertes de crédit attendues sur les autres éléments d'actif a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)	Phase I		
		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	77,893	112,450
Dotation aux pertes de crédit (note 20)		761	29,620
Radiations nettes		-	(62,776)
Effet de change		(397)	(1,401)
Solde en fin d'exercice	G	78,257	77,893

(15) DÉPÔTS

Aux 30 septembre, les dépôts se répartissent ainsi :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Dépôts à vue :			
Gourdes	G	27,444,205	22,458,519
Dollars US		75,057,691	68,842,851
Euros		<u>740,812</u>	<u>267,441</u>
	G	103,242,708	91,568,811
Dépôts d'épargne :			
Gourdes	G	26,870,484	22,341,231
Dollars US		<u>55,244,421</u>	<u>50,061,441</u>
	G	82,114,905	72,402,672
Dépôts à terme :			
Gourdes	G	4,140,415	3,693,017
Dollars US		<u>14,740,383</u>	<u>17,298,207</u>
	G	18,880,798	20,991,224
Total des dépôts	G	204,238,411	184,962,707
Dépôts en gourdes	G	58,455,104	48,492,767
Dépôts en dollars US		145,042,495	136,202,499
Dépôts en Euros		740,812	267,441
Total des dépôts	G	204,238,411	184,962,707

(à suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(15) DÉPÔTS (SUITE)

Les taux moyens d'intérêts sur les dépôts sont comme suit :

	2025	2024
Dépôts à vue (épargne-chèques) :		
Gourdes	0.02%	0.02%
Dollars US	0.01%	0.01%
Dépôts d'épargne :		
Gourdes	0.03%	0.03%
Dollars US	0.01%	0.01%
Dépôts à terme :		
Gourdes	4.79%	4.72%
Dollars US	2.93%	3.77%

Les dépôts reçus en nantissement de prêts totalisent G 4,965,848M et G 5,054,933M aux 30 septembre 2025 et 2024 (**note 8**).

Les dépôts des membres du Conseil d'Administration et leurs sociétés apparentées totalisent G 4,850,767M et G 4,461,065M aux 30 septembre 2025 et 2024 respectivement. Ces dépôts ont été reçus dans le cours normal des affaires et sont rémunérés aux conditions normales de la Banque.

(16) FONDS EMPRUNTÉS

Les fonds empruntés sont répartis comme suit :

(En milliers de gourdes)	2025	2024
Avances de la Banque de la République d'Haïti (a)	G 1,368,880	1,875,857

(à suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(16) FONDS EMPRUNTÉS (SUITE)

(a) Les avances de la Banque de la République d'Haïti sont réparties comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Avances BRH – Logement 5 Étoiles (i)	G	787,068	1,172,953
Avances BRH – Facilité de Crédit aux Entreprises à l'Exportation (note 8 b)		357,711	432,292
Avances BRH – Financement au secteur agricole (ii)		224,101	<u>270,612</u>
	G	1,368,880	<u>1,875,857</u>

- i) En vertu du Protocole d'Accord du 11 décembre 2014, UNIBANK a reçu des fonds relatifs au programme de promotion de crédit au logement signé entre UNIBANK et la Banque de la République d'Haïti (BRH) qui, pour une durée de 10 ans, s'est engagée à faire des avances de fonds selon les besoins de la Banque à un taux d'intérêts annuel compris entre 1% et 3%, payables mensuellement. Le principal est remboursable mensuellement sur des périodes de 10 ans et 20 ans, et à maturité sur une période de 10 ans pour les avances initiales.
- ii) En date du 20 septembre 2018, la Banque de la République d'Haïti (BRH) a publié la circulaire 113, en vue de contribuer à la relance de l'agriculture et au développement de l'agrobusiness. Dans le cadre de ce programme, la BRH a octroyé à UNIBANK des avances au taux annuel compris entre 1% et 2%, remboursables mensuellement sur une période de 10 ans. Le prêt consenti par Unibank dans le cadre de ce programme a été radié en 2024 pour un solde de G 346,429M (note 8 i).

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(17) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

Aux 30 septembre, les autres éléments de passif se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Dépôts non sujets à emploi	G	6,426,122	5,406,441
Obligations du plan de retraite à cotisations déterminées		6,055,145	5,571,795
Chèques de direction		4,391,760	4,448,476
Virements et transferts à payer		1,838,530	890,006
Primes non acquises et réclamations d'assurance à payer - UniAssurances S.A.		906,898	1,378,196
Transferts à payer – Unitransfer International Ltd.		518,468	457,296
Provisions		378,625	577,096
Provisions pour pertes de crédit attendues sur engagements de crédit (a) (note 28)		341,521	315,419
Dividendes à payer		310,624	238,880
Boni à payer		207,863	202,467
Frais courus		163,400	177,696
Comptes à payer - assurances		69,641	223,636
Comptes à payer – transferts et services connexes		51,721	204
Intérêt à payer - dépôts		44,363	55,797
Autres		281,741	418,705
Sous-total		21,986,422	20,362,110
Impôts et taxes :			
Impôts à payer	G	45,915	137,559
Impôts reportés		17,253	17,253
Autres taxes à payer		456,245	409,830
Sous-total		519,413	564,642
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF	G	22,505,835	20,926,752

(a) La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de crédit a évolué comme suit :

		Phase 1	
(En milliers de gourdes)		2025	2024
Solde au début de l'exercice	G	315,419	210,099
Dotation sur engagements de crédit (note 20)		27,134	108,558
Effet de change		(1,032)	(3,238)
		341,521	315,419

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(17) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF (SUITE)

(b) Les impôts reportés sont relatifs aux éléments suivants :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Réévaluation-terrains	G	4,396	4,396
Plus-value sur instruments de capitaux propres (note 7e)		<u>12,857</u>	<u>12,857</u>
	G	17,253	17,253

(18) OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Aux 30 septembre, les obligations subordonnées se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Fondation Unibank (note 27)	G	327,120	329,086
Obligations subordonnées – autres		1,389,377	1,397,729
TOTAL OBLIGATIONS SUBORDONNÉES	G	1,716,497	1,726,815

Les obligations sont libellées en dollars et sont émises pour une durée de 10 ans à compter de 2016. Ces obligations subordonnées portent intérêts au taux moyen de 6.46% et 6.18% en 2025 et en 2024.

Unifinance S.A. joue le rôle d'intermédiaire pour assurer la gestion du service des dettes subordonnées et est rémunérée par UNIBANK S.A. à raison de 0.25% du montant investi.

(19) CAPITAL-ACTIONS

Par décision votée en Assemblée Générale Extraordinaire le 31 mars 2023 et mise en vigueur au 30 septembre 2023, le capital-actions autorisé de la Banque a été porté à quatorze milliards de gourdes (G 14,000,000,000), représentant 560,000 actions nominatives d'une valeur nominale de G 25,000 chacune. La valeur nominale de chaque action a été augmentée de G 12,500 par intégration de la réserve légale et d'une partie des bénéfices non répartis, tel qu'autorisé par la Banque de la République d'Haïti (Banque Centrale). Le solde, au 31 mars 2023, des actions de trésorerie a été enregistré en réduction directe du capital émis à cette date, sans effet sur le capital net.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(19) CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

Aux 30 septembre, le capital-actions autorisé et libéré est comme suit :

(En milliers de gourdes)	2025	2024
CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ		
140,000 actions de classe A d'une valeur nominale de G 25,000 aux 30 septembre 2025 et 2024		
Chaque action de classe A est assortie d'un droit de vote	G 3,500,000	3,500,000
420,000 actions de classe B d'une valeur nominale de G 25,000 aux 30 septembre 2025 et 2024		
Chaque action de classe B est assortie de cinq droits de vote	<u>10,500,000</u>	<u>10,500,000</u>
	G <u>14,000,000</u>	<u>14,000,000</u>
CAPITAL-ACTIONS NON LIBÉRÉ		
13,819 actions de classe A aux 30 septembre 2025 et 2024	G (345,475)	(345,475)
42,822 actions de classe B aux 30 septembre 2025 et 2024	<u>(1,070,550)</u>	<u>(1,070,550)</u>
	G <u>(1,416,025)</u>	<u>(1,416,025)</u>
CAPITAL-ACTIONS LIBÉRÉ		
126,181 actions de classe A aux 30 septembre 2025 et 2024	G 3,154,525	3,154,525
377,178 actions de classe B aux 30 septembre 2025 et 2024	<u>9,429,450</u>	<u>9,429,450</u>
	G <u>12,583,975</u>	<u>12,583,975</u>
ACTIONS DE TRÉSORERIE		
372 et 290 actions de classe A en 2025 et 2024	G (9,300)	(7,250)
2,162 et 1,804 actions de classe B en 2025 et 2024	<u>(54,050)</u>	<u>(45,100)</u>
	G <u>(63,350)</u>	<u>(52,350)</u>
TOTAL CAPITAL-ACTIONS, NET	G 12,520,625	12,531,625

Au 30 septembre 2025, le capital libéré inclut, entre autres actions détenues par des cadres, 700 actions, sujettes à certaines restrictions aux droits de cession de ces actions, conformément aux contrats entre la Banque et les cadres.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(20) DOTATION AUX PERTES DE CRÉDIT

La dotation (reprise) aux pertes de crédit par rubrique du bilan et par type d'engagements hors bilan est comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Dépôts à terme auprès de banques (note 6)	G	(936)	1,720
Titres de placements (note 7 (a) et 7 (b) (i))		7,808	6,439
Prêts (note 8)		688,299	1,120,243
Autres éléments d'actif (note 14 (c))		761	29,620
Engagements de crédit – autres éléments de passif (note 17 a)		27,134	108,558
TOTAL DOTATION AUX PERTES DE CRÉDIT	G	723,066	1,266,580

(21) SOCIÉTÉS DU GROUPE

La société mère du Groupe est UNIBANK S.A. La participation de UNIBANK S.A. dans ses filiales regroupées en secteurs d'activités est comme suit :

	2025	2024
<u>BANQUE ET SERVICES BANCAIRES</u>		
UNICARTE S.A. (Société de Cartes de Crédit)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
UNIFINANCE S.A. (Services de Banque d'Affaires)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
UNITRANSFER S.A. (HAITI) (Société de Transferts de Fonds)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
UNITRANSFER INTERNATIONAL LTD. (Société de Transferts de Fonds)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
<u>ASSURANCES</u>		
UNIASSURANCES S.A. (Société d'Assurances)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
<u>INVESTISSEMENTS NON BANCAIRES</u>		
GROUPE FINANCIER NATIONAL S.A. (Société d'Investissements non Bancaires)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
GFN INTERNATIONAL ASSETS LTD. (Société de Gestion d'Actifs non Immobiliers)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
SOCIÉTÉ NATIONALE D'INVESTISSEMENT S.A. (SNI) (Société d'Investissement)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
CENTRALE IMMOBILIÈRE S.A. (CISA) (Société de Gestion d'Actifs Immobiliers)	<u>100%</u>	<u>100%</u>
GFN AMERICAN HOLDINGS LLC (Société d'investissement)	<u>100%</u>	<u>100%</u>

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(21) SOCIÉTÉS DU GROUPE (SUITE)

Les résultats et l'actif net de ces filiales se résument comme suit :

(En milliers de gourdes)		2025	2024
UNITRANSFER S.A. (HAITI)			
Total actif	G	<u>6,083,644</u>	<u>5,649,030</u>
Total passif	G	<u>1,427,019</u>	<u>1,650,900</u>
Revenu net de l'exercice	G	<u>1,158,495</u>	<u>1,005,243</u>
Actif net	G	<u>4,656,625</u>	<u>3,998,130</u>
UNIASSURANCES S.A.			
Total actif	G	<u>2,412,046</u>	<u>2,868,564</u>
Total passif	G	<u>1,279,310</u>	<u>1,807,519</u>
Revenu (perte) net de l'exercice	G	<u>71,691</u>	<u>(140,753)</u>
Actif net	G	<u>1,132,736</u>	<u>1,061,045</u>
UNICARTE S.A.			
Total actif	G	<u>1,916,270</u>	<u>1,695,839</u>
Total passif	G	<u>285,691</u>	<u>231,181</u>
Revenu net de l'exercice	G	<u>165,921</u>	<u>70,188</u>
Actif net	G	<u>1,630,579</u>	<u>1,464,658</u>
UNIFINANCE S.A.			
Total actif	G	<u>878,971</u>	<u>839,063</u>
Total passif	G	<u>21,512</u>	<u>16,304</u>
Revenu net de l'exercice	G	<u>34,700</u>	<u>32,375</u>
Actif net	G	<u>857,459</u>	<u>822,759</u>
UNITRANSFER INTERNATIONAL LTD.			
Total actif	G	<u>378,667</u>	<u>544,391</u>
Total passif	G	<u>10,429</u>	<u>18,497</u>
Revenu net de l'exercice	G	<u>697</u>	<u>67,087</u>
Actif net	G	<u>368,238</u>	<u>525,894</u>

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(21) SOCIÉTÉS DU GROUPE (SUITE)

(En milliers de gourdes)		2025	2024
GROUPE FINANCIER NATIONAL S.A.			
Total actif	G	<u>4,913,997</u>	<u>4,874,698</u>
Total passif	G	<u>19,752</u>	<u>18,731</u>
Revenu net de l'exercice	G	<u>48,185</u>	<u>31,172</u>
Actif net	G	<u>4,894,245</u>	<u>4,855,967</u>
GFN INTERNATIONAL ASSETS LTD.			
Total actif	G	<u>121,587</u>	<u>119,767</u>
Total passif	G	<u>42,586</u>	<u>42,842</u>
Revenu net de l'exercice	G	<u>2,535</u>	<u>2,979</u>
Actif net	G	<u>79,001</u>	<u>76,925</u>
SOCIÉTÉ NATIONALE D'INVESTISSEMENT S.A.			
Total actif	G	<u>6,106,965</u>	<u>5,623,854</u>
Total passif	G	<u>6,055,145</u>	<u>5,571,796</u>
Perte nette de l'exercice	G	<u>(238)</u>	<u>(818)</u>
Actif net	G	<u>51,820</u>	<u>52,058</u>
CENTRALE IMMOBILIÈRE S.A.			
Total actif	G	<u>262,499</u>	<u>258,226</u>
Total passif	G	<u>7,881</u>	<u>6,206</u>
Revenu (perte) net de l'exercice	G	<u>2,598</u>	<u>(531)</u>
Actif net	G	<u>254,618</u>	<u>252,020</u>
GFN AMERICAN HOLDINGS LLC			
Total actif	G	<u>1,605,301</u>	<u>1,584,214</u>
Total passif	G	<u>3,006</u>	<u>3,024</u>
Revenu net de l'exercice	G	<u>30,553</u>	<u>54,777</u>
Actif net	G	<u>1,602,295</u>	<u>1,581,190</u>

(À suivre)

UNIBANK S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(22) IMPÔTS SUR LE REVENU

La dépense d'impôts est calculée sur la base du revenu avant impôts sur le revenu et diffère des montants calculés en appliquant les taux établis comme suit:

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Revenu avant impôts sur le revenu	G	<u>5,576,917</u>	<u>4,336,780</u>
Quotes-parts des résultats non imposées localement: Unitransfer International Ltd. (note 21)		<u>(1,106)</u>	<u>(77,164)</u>
Revenu avant impôts sur le revenu imposable localement	G	<u>5,575,811</u>	<u>4,259,616</u>
Impôts calculés en utilisant les taux statutaires (30%)	G	1,672,743	1,277,885
<i>Effet des éléments non considérés dans la base imposable :</i>			
Virement à la réserve légale		(211,746)	(165,797)
Écart entre la provision comptable pour pertes de crédit attendues et la provision admise fiscalement		(81,185)	(4,393)
Impôts sur le revenu – Unitransfer International Ltd. (note 21)		409	10,077
CFGDCT et autres impôts		45,991	36,957
TOTAL IMPÔTS SUR LE REVENU	G	1,426,212	1,154,729

La dépense d'impôts comprend:

(En milliers de gourdes)		2025	2024
Impôts courants	G	1,423,847	1,147,553
Impôts reportés – IFRS 16 (note 14 a)		<u>2,365</u>	<u>7,176</u>
	G	1,426,212	1,154,729

(À suivre)

UNIBANK S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(23) ÉPARGNE-RETRAITE DES EMPLOYÉS

Au-delà des cotisations légalement prévues au régime obligatoire d'assurance-vieillesse étatique (ONA), la Banque et ses filiales contribuent à l'épargne-retraite des employés à un taux de contribution variable suivant des critères internes. Le programme d'épargne-retraite en vigueur à la Banque est un plan de retraite à cotisations déterminées. Ce passif est supporté par un dépôt à terme rémunéré au taux de 5%. Les contributions du Groupe à ce dépôt pour les exercices 2025 et 2024 s'élèvent à G 192,182M et G 154,785M, respectivement. Depuis 2018, une société du Groupe gère cette obligation qui est reflétée au passif et investie en dépôt à terme à UNIBANK au taux de 5%. Les transactions inter-sociétés en ce qui a trait au compte de dépôt à terme sont éliminées.

(24) SALAIRES ET AUTRES PRESTATIONS AU PERSONNEL

Les salaires et autres prestations au personnel sont comme suit :

(En milliers de gourdes)	2025	2024
Salaires	G 4,709,164	4,216,906
Bénéfices sociaux	628,949	644,398
Taxes salariales	87,282	83,239
Autres dépenses	116,693	116,644
TOTAL SALAIRES ET AUTRES PRESTATIONS AU PERSONNEL	G 5,542,088	5,061,187

(25) RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCES, DÉDUCTION FAITE DES SINISTRES

Les (pertes) revenus d'assurances, déduction faite des sinistres, proviennent des activités de UniAssurances S.A.

En 2025 et 2024, ces (pertes) revenus se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)	2025	2024
Primes d'assurance perçues	G 895,947	990,673
Revenus de commissions	11,959	10,666
Frais de courtage, net	(31,093)	(44,693)
Frais de réassurance	(441,012)	(618,513)
Primes d'assurance cédées	(220,361)	(187,931)
Réclamations d'assurance - sinistres	(127,428)	(445,075)
TOTAL REVENUS D'ASSURANCES (PERTES), DÉDUCTION FAITE DES SINISTRES	G 88,012	(294,873)

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(26) PERTES LIÉES AUX EMEUTES ET PILLAGES

Aux 30 septembre, UNIBANK et ses filiales ont subi des dommages considérables au niveau de leur réseau de succursales et de plusieurs immeubles logeant certaines directions notamment:

<u>2025</u>	<u>2024</u>
Portail Léogane	Damien
Grand – Rue	Delmas 18
Nazon	Croix-des-Bouquets
Tabarre	Lathan

Les pertes liées aux émeutes et enregistrées à l'état consolidé du résultat net se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)	2025	2024
Pertes d'encaisse	G 76,230	77,829
Pertes nettes sur immobilisations (note 9 a)	12,037	30,503
Provisions pour perte sur immobilisations succursales inaccessibles (note 9 a)	3,783	-
Perte sur stock	<u>1,196</u>	<u>-</u>
	<u>17,016</u>	<u>30,503</u>
Total pertes	G 93,246	108,332

(a) Des montants nets ajustés de G184,866M et G23,119M ont été reçus en remboursement des réclamations sur les pertes d'encaisse et d'immobilisations au 30 septembre 2025 et 2024. L'effet de ces remboursements au consolidé est nul. La compensation reçue de UniAssurances étant une transaction inter-société a été éliminée.

(27) TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

En plus de la Fondation UNIBANK, institution apparentée non consolidée, les principales entreprises et institutions apparentées à UNIBANK S.A. et aux entreprises consolidées dans les présents états financiers sont les suivantes:

- Haïti Agro Processors Holding propriétaire de 70% de Les Moulins d'Haïti S.E.M et dans laquelle SNI Minoterie LLP détient 33.31% du capital.
- National Investors Ltd., une société détenue par les actionnaires au prorata de leur participation dans UNIBANK S.A., et qui enregistre la participation des actionnaires dans Immobilier S.A, SNI Minoterie LLP et Corail S.A.
- Sociétés liées aux membres du Conseil d'Administration.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(27) TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES (SUITE)

Les soldes des transactions effectuées avec ces entreprises sont comme suit:

Aux 30 septembre

(En milliers de gourdes)		2025	2024
PASSIF			
Dépôts	G	122,600	313,065
Obligations subordonnées (note 18)		<u>327,120</u>	<u>329,086</u>
	G	449,720	642,151

Au cours des exercices

(En milliers de gourdes)		2025	2024
REVENUS			
Autres revenus	G	<u>108</u>	<u>104</u>
DEPENSES			
Loyers	G	-	50
Amortissement de droits d'utilisation et frais financiers		32,353	68,218
Autres services		<u>143,586</u>	<u>134,512</u>
	G	175,939	202,780

La Banque offre également à des apparentés des services bancaires habituels et reçoit des services de ces apparentés. Ces transactions sont effectuées à des conditions analogues à celles qui s'appliquent à des tiers.

Les prêts accordés aux Membres du Conseil d'Administration et leurs entreprises apparentées sont divulgués à la **note 8**.

Les obligations locatives, les comptes à recevoir et les dépôts des Membres du Conseil d'Administration et de leurs entreprises apparentées sont divulgués aux **notes 10, 14 et 15**.

(À suivre)

UNIBANK S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(28) ENGAGEMENTS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque contracte divers engagements et assume un passif éventuel qui n'est pas reflété au bilan consolidé.

Aux 30 septembre, les engagements de crédit sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2025	2024
Soldes non utilisés des avances autorisées en comptes courants (i)	G 10,352,411	12,841,682
Garanties documentaires	2,186,801	3,997,275
Soldes non utilisés sur cartes de crédit (ii)	4,709,346	3,257,211
	G 17,248,558	20,096,168

(i) Les avances autorisées en comptes courants sont résiliables sans condition en tout temps au gré de la Banque, et ne portent pas de commissions d'engagements. Elles sont contractées pour une durée maximale d'un an et expireront ou seront résiliées sans qu'on y fasse appel.

(ii) Les limites non utilisées sur cartes de crédit sont résiliables sans condition en tout temps au gré de la Banque.

Aux 30 septembre 2025 et 2024, la provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de crédit totalisant respectivement G 341,521M et G 315,419M est présentée dans les autres éléments de passif (**note 17 a**).

(29) LITIGES

Au 30 septembre 2025, dans le cours normal des affaires, la Banque traite de certaines affaires en instance de litige engagées par ou contre elle. Selon l'évaluation des faits à ce jour, de l'avis des conseillers juridiques, il n'existe aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur le bilan consolidé du Groupe ou sur ses résultats consolidés d'exploitation.